



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-52

ISBN 0-660-61180-5

Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international

2000–2001 Budget des dépenses

Rapport sur
les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Commerce international

Ministre des Affaires étrangères

TABLE DES MATIÈRES

Section I	Message des ministres	1
Section II	Vue d'ensemble du Ministère	5
	A. Mandat, rôles et responsabilités	5
	B. Objectifs	5
	C. Influences extérieures	6
	D. Plan de dépenses	9
	Tableau 2.1: Structure organisationnelle	10
Section III	Plans, résultats et ressources	11
	A. Résumé des plans et des résultats	11
	B. Plans par secteur d'activité	13
	Développement du commerce international	13
	Politique économique et commerciale	16
	Coopération et sécurité internationales	19
	Aide aux Canadiens à l'étranger	24
	Diplomatie ouverte	26
	Services ministériels	29
	Services aux autres ministères	32
	Services de passeport	34
Section IV	Initiatives horizontales	37
	Initiatives réglementaires	37
	Stratégies de développement durable	38
Section V	Renseignement financiers	41
	Tableau 5.1 Autorisations de dépenser	41
	Tableau 5.2 Projets d'immobilisation	42
	Tableau 5.3 Dépenses en capital, par secteur d'activité	43
	Tableau 5.4 Ressources du Programme par secteur d'activité pour 2000–2001	43
	Tableau 5.5 Paiements de transfert par secteur d'activité	44
	Tableau 5.6 Détails des recettes à valoir sur le crédit	45
	Tableau 5.7 Détails des recettes portées au Trésor	45
	Tableau 5.8 Coût net du programme pour 2000–2001	46
	Tableau 5.9 État des opérations du fonds renouvelable du Bureau des passeports	46
	Tableau 5.10 État des variations de la situation financière du Bureau des passeports	47
	Tableau 5.11 Utilisation prévue du fonds renouvelable du Bureau des passeports	47
Section VI	Renseignements supplémentaires	49
Index		54

Abréviations

ACCE	Arrangements de coopération commerciale et économique
ACDI	Agence canadienne de développement international
AELE	Association européenne de libre-échange
ALÉ	Accord de libre-échange
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AMF	Autres ministères fédéraux
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APIE	Accord sur la protection des investissements étrangers
CA	Conseil de l'Arctique
CDH	Commission des droits de l'homme
CMI	Commission mixte internationale
CPI	Cour pénale internationale
CPRR	Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation
CSI	Coopération et sécurité internationales
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
CTBT	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
DCI	Développement du commerce international
DNA	Défense nationale antimissiles
ETP	Équivalent temps plein
FRA	Forum régional de l'ANASE
G7/G8	Groupe des sept pays les plus industrialisés (Allemagne Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) plus la Russie
IED	Investissement étranger direct
IFI	Institution financière internationale
IRIS	Système automatisé de production des passeports
LLEI	<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>
LMEC	Liste des marchandises d'exportation contrôlée
MAB	Missile antimissile balistique
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAP	Mines antipersonnel
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEA	Organisation des États américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PDME	Programme de développement des marchés d'exportation
PDME-I	Programme de développement des marchés d'exportation - Investissement

PEC	Politique économique et commerciale
PEN	Politique étrangère touchant le nord
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
POP	Politique étrangère touchant le nord
SDC	Service des délégués commerciaux
SIG	Système de gestion intégré
SIF	Stratégie d'information financière
SPI	Société de protection des investissements
TIMF	Traité interdisant la production de matière fissile
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZELE	Zone européenne de libre-échange
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

Définitions

Convention : accord international.

Acte : document écrit officiel ou juridique.

Protocole (facultatif ou additionnel) : accord qui s'ajoute à une convention et qui porte en général sur un aspect précis de celle-ci qui n'a pas été suffisamment décrit ou qui a changé.

Ratifier : approuver ou sanctionner; rendre valide.

Traité : entente conclue entre deux pays indépendants ou plus et visant le bien public



SECTION I MESSAGE DES MINISTRES

En ce début de siècle, le Canada donne une impulsion aux efforts qui visent à mieux protéger les gens et à améliorer leur situation économique. C'est ainsi que, soucieux d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aide à répondre à ces besoins tant au Canada qu'aux quatre coins du monde.

Dans un monde en constante évolution et de plus en plus interdépendant, l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens suppose la mise en œuvre d'un nombre grandissant d'activités ministérielles. Ces activités ont pour but de promouvoir la création d'emplois et la croissance économique, d'assurer la sécurité nationale et humaine, de faire rayonner les valeurs et la culture canadiennes ainsi que de renforcer l'unité nationale. Nous devons en outre fournir des services consulaires aux Canadiens à l'étranger, accroître leur participation aux prises de décisions, offrir plus de possibilités aux jeunes, aux autochtones et aux femmes, et promouvoir le développement durable en tant qu'objectif prioritaire. Sous l'effet de cette évolution, les priorités nationales et internationales des Canadiens sont aussi de plus en plus interdépendantes, ce qui implique une meilleure concertation des moyens d'action.

Le discours du Trône d'octobre 1999 énonce les priorités qui permettront de promouvoir la place du Canada dans le monde et d'atteindre nos objectifs en matière de prospérité, de sécurité et de culture. Il sied donc d'exploiter les possibilités qu'offrent cette évolution rapide et cette interdépendance accrue, et de relever les défis qu'elles posent. Pour ce faire, il faudra mettre à profit les atouts du Canada en tant que pays ouvert sur le monde et dépendant du commerce, fort d'une population aux origines culturelles diversifiées. Le gouvernement y affirmait en outre son intention de concentrer davantage ses efforts sur la sécurité humaine en s'attaquant aux répercussions humanitaires des conflits — notamment sur les enfants — au problème des réfugiés qui fuient des pays en proie à l'anarchie de même qu'aux menaces venant de l'extérieur, tels la criminalité transnationale et le trafic illicite des drogues. Il y faisait également valoir la nécessité d'aplanir les difficultés que pose le nouveau contexte mondial en coopérant avec les pays d'optique commune à la réforme et au renforcement des institutions internationales s'occupant de sécurité, d'économie et de commerce.

Nos activités qui visent à améliorer la sécurité humaine consistent à mieux protéger le public des menaces transnationales, tels la criminalité organisée, le trafic des narcotiques, le transport illicite de migrants et le terrorisme. À cela s'ajoutent la protection des civils touchés par les conflits armés ainsi que la prévention et la résolution des conflits violents. À cette fin, nous devons faire porter nos efforts sur l'action internationale visant à contrer l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine et l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes, et à aider les enfants touchés par la guerre. Nous encourageons la conclusion d'accords qui protégeront les droits des enfants et mettront fin à leur exploitation, notamment au recours aux enfants-soldats, et ce, à la faveur de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'enfance, qui se tiendra en 2001. Nous appuyons également la création de la Cour criminelle internationale qui s'attaquera aux violations extrêmes du droit humanitaire, y compris celles perpétrées contre les enfants. Il en va de même pour les négociations sur un protocole facultatif, assorti à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, qui portera sur les enfants dans les conflits armés. Nous prévoyons en outre d'organiser au Canada une conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, au printemps 2000. Nous faisons la promotion de la sécurité humaine en luttant contre la criminalité transnationale, notamment dans le cadre des travaux de l'Organisation des États américains (OEA) sur la lutte antidrogue, et en préconisant l'adoption par les Nations Unies d'une convention contre la

criminalité transnationale. Cette promotion est également réalisée par l'entremise de l'appui que nous garantissons à la réforme du secteur de la sécurité dans les autres pays. Au chapitre de la protection des civils dans les conflits armés, nous engageons les pays à faire un examen pratique du rapport sur cette question présenté l'automne dernier par le Secrétaire général des Nations Unies; nous préconisons en outre la mise en œuvre pleine et entière de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Nous continuerons de travailler avec les Nations Unies et le G8 afin d'élaborer des plans d'action pour la prévention des conflits qui mettent à profit les leçons apprises lors de crises humanitaires récentes, comme au Kosovo, au Timor-Oriental et en Sierra Leone.

Nous poursuivons nos efforts pour accroître la sécurité du Canada à la faveur d'un contexte mondial stable. C'est ainsi que nous devons notamment nous employer à promouvoir les activités relatives à la sécurité humaine au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, en complément des activités liées à la sécurité nationale. Cela implique également d'accroître la transparence du Conseil et sa capacité de résoudre les conflits. Nous y travaillerons jusqu'à la fin du mandat du Canada au Conseil, le 31 décembre 2000, et ultérieurement. Nous continuerons de promouvoir la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, notamment en renforçant la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) — à l'occasion de la conférence d'examen qui se tiendra au printemps 2000 — et en améliorant l'efficacité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous veillons à aider la communauté internationale à venir à bout des conséquences néfastes de la prolifération des armes légères en faisant mieux connaître cette menace grandissante pour la sécurité humaine. Au sein des Nations Unies et de forums régionaux, nous préconisons les mesures prises pour surveiller et contrôler la production ainsi que le trafic illicite de ces armes. Nous appuierons le renforcement des capacités onusiennes et régionales en matière de sécurité en contribuant à la mise en œuvre des accords de paix internationaux et en participant aux opérations de paix, comme celles menées au Kosovo et au Timor-Oriental. Nous travaillerons à la prévention des conflits au sein du G8 et d'autres forums et participerons aux travaux de l'OEA sur les questions de sécurité qui intéressent l'hémisphère. En vue d'aplanir les obstacles à la sécurité, nous continuerons de promouvoir la transformation et l'élargissement de l'OTAN ainsi que l'élaboration de l'Identité européenne de sécurité et de défense. Nous mettrons en œuvre une politique étrangère pour le Nord qui permettra d'intensifier la coopération avec les voisins nordiques du Canada. Ces efforts contribueront en outre à la stabilité et à la prospérité de la région circumpolaire en offrant de nouvelles possibilités dans les domaines de la protection de l'environnement, du commerce, de l'investissement et du développement durable.

Nous aidons le Canada à atteindre ses objectifs en matière de prospérité en nous appliquant à édifier une économie du XXI^e siècle dynamique, qui s'appuie sur des échanges et des investissements accrus dans un cadre économique mondial plus compétitif et complexe. C'est ainsi que nous nous employons à ouvrir les marchés au profit des entreprises canadiennes, et à leur fournir l'aide dont elles ont besoin pour tirer le meilleur parti possible des débouchés qui s'offrent. Notre mieux-être économique et social demeure tributaire du commerce. En effet, un emploi canadien sur trois et 43 p. 100 de notre PIB, contre 30 p. 100 il y a sept ans, en dépendent — situation qui ne se compare à celle d'aucun autre pays industrialisé. L'investissement étranger direct enregistre également une croissance rapide au Canada, soit de 54 p. 100 depuis 1993. Nous veillons à ce que notre pays continue de profiter de la marche inexorable vers la mondialisation, pour que celle-ci réponde aux besoins des Canadiens sur les plans humain, social et environnemental.

Depuis sa création, il y a 50 ans, le système commercial mondial fondé sur des règles continue de procurer des avantages appréciables au Canada. En nous efforçant de faciliter l'accès des exportateurs canadiens aux marchés, nous travaillons sans relâche à améliorer le système commercial et à faire en sorte qu'il s'adapte à la promotion du commerce. Tout en veillant à protéger nos valeurs et nos programmes sociaux, nous continuons de préconiser une transparence accrue de ce système et la prise en compte des dimensions sociales du commerce. Pour ce faire, nous insistons sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et appuyons l'élaboration tant d'un programme incorporé en vue des négociations sur l'agriculture et les services, que d'un programme de négociations recueillant un consensus dans les autres secteurs. Nous nous attachons également à améliorer l'accès des exportateurs canadiens aux marchés en faisant valoir nos droits et en nous acquittant de nos obligations au regard des règles commerciales de l'OMC et de l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain); il en va de même pour les accords bilatéraux sur le commerce et l'investissement conclus avec plusieurs pays. Nous poursuivons aussi cet objectif en négociant des accords régionaux avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), ainsi que dans le cadre de notre collaboration avec nos partenaires de l'hémisphère en vue de la conclusion d'un Accord de libre-échange avec les Amériques d'ici 2005. Ces efforts mettent à profit les initiatives fructueuses engagées par le Canada en sa qualité de président de la phase initiale des négociations, qui ont conduit à l'adoption de mesures de facilitation du commerce. Elles ont également permis de fixer l'orientation des négociations lors de la conférence des ministres du Commerce de l'hémisphère, tenue en novembre 1999 à Toronto.

En aidant les entreprises canadiennes à saisir les occasions qui s'offrent sur les marchés mondiaux, nous serons en mesure de fournir des services de grande qualité, qui répondent à leurs besoins en constante évolution. Nous pourrions également soutenir l'expansion des exportations canadiennes en ce qui a trait à de nouveaux produits et marchés, et stimuler le mouvement des capitaux étrangers ainsi que le transfert de nouvelles technologies au bénéfice du Canada. Aussi nous employons-nous à améliorer la prestation des services destinés aux milieux d'affaires, notamment dans le cadre du réseau éprouvé du Service des délégués commerciaux, en voyant à ce qu'il s'adapte à l'évolution des besoins sur les marchés. De la même façon, nous consolidons nos principaux services afin de répondre aux préoccupations de nos clients et facilitons l'accès à nos bureaux commerciaux répartis dans le monde entier par l'intermédiaire de notre réseau électronique. Par ailleurs, l'amélioration du guichet unique de services se poursuivra dans le cadre d'Équipe Canada inc., et les missions d'Équipe Canada demeureront un moyen privilégié de favoriser la coopération fédérale-provinciale et de défendre les intérêts des milieux d'affaires canadiens à l'étranger. Pour contribuer à l'expansion des exportations canadiennes, nous accentuerons, comme mentionné dans le discours de Trône, les efforts pour promouvoir les échanges dans des secteurs stratégiques offrant d'excellentes possibilités d'exportation, tels la biotechnologie, l'environnement et la technologie de l'information. Nous continuerons en outre à appuyer l'innovation et le progrès technologique dans les principaux secteurs d'exportation, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire et les ressources naturelles. Nous prêterons main-forte aux exportateurs afin qu'ils percent sur de nouveaux marchés, outre celui des États-Unis, et qu'ils trouvent des débouchés pour de nouveaux produits, mis au point avec le concours des centres de recherche universitaires et gouvernementaux. Nous aiderons également les PME, les femmes, les jeunes et les entrepreneurs autochtones à devenir des exportateurs. Nous procéderons enfin au lancement d'Équipe Canada Investissement, qui coordonnera les efforts déployés à tous les échelons du gouvernement et du secteur privé pour promouvoir les possibilités exceptionnelles qu'offre le Canada dans le domaine de l'investissement étranger direct.

Un des grands objectifs de nos activités de politique étrangère consiste à exprimer et à incarner les valeurs et la culture canadiennes. À une époque où la communication de masse connaît des progrès rapides, il faut faire en sorte que le Canada suscite un intérêt accru et inspire encore plus confiance, et que l'opinion publique internationale soit le plus favorable possible aux intérêts et aux valeurs canadiennes. De la même façon, il convient de mieux sensibiliser les Canadiens au rôle de leur pays dans le monde. Pour que le public comprenne mieux les politiques canadiennes, nous devons continuer de mener des consultations ainsi que des activités de communications et de sensibilisation au Canada et dans nos missions à l'étranger en ciblant des auditoires clés, tant canadiens qu'étrangers. Afin de mieux sensibiliser le public étranger à la culture canadienne et de promouvoir l'exportation de nos produits, nous devons aider les artistes et les groupes culturels à se produire à l'étranger. Nous devons également encourager les agents et les distributeurs à venir au Canada, tout en fournissant des services à l'exportation aux artistes et aux fournisseurs canadiens. Pour mieux faire connaître les possibilités qu'offrent les établissements d'enseignement canadiens, nous améliorerons les programmes d'études canadiennes à l'étranger et favoriserons tant la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur que les échanges à ce niveau, tout en insistant sur le fait que le Canada constitue un excellent choix pour les étudiants étrangers. L'appui aux programmes de stages internationaux continuera d'aider les jeunes Canadiens à acquérir une expérience à l'étranger en ayant la possibilité d'y travailler et d'y étudier.

Le Canada encouragera la coopération multilatérale et bilatérale afin de favoriser la prospérité, la paix et la stabilité au XXI^e siècle. Nous continuons de collaborer avec nos partenaires du G8 et les institutions financières internationales pour promouvoir la transparence des politiques fiscales et monétaires ainsi que le renforcement de la structure financière internationale. En mettant à contribution le secteur privé, nous continuerons de souscrire aux efforts visant à améliorer la gestion et la prévention des crises financières. Nous encouragerons les politiques sociales et les autres mesures destinées à protéger les démunis et les plus vulnérables contre les répercussions de ces crises. Nous nous emploierons à accroître la cohérence dans l'élaboration des politiques internationales de même qu'à améliorer la capacité des organismes internationaux à relever les défis complexes et multiformes d'un environnement mondial en constante évolution.

Pierre S. Pettigrew
Ministre du Commerce international

Lloyd Axworthy
Ministre des Affaires étrangères



SECTION II VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international représente le Canada dans le monde et le monde au Canada. S'appuyant sur une grande expérience de la diplomatie et de la médiation, le Ministère met en œuvre la politique du Canada sur la scène internationale. Plus que jamais, les Canadiens participent à ces activités.

Mandat

Le Ministère, pour le compte du gouvernement du Canada, s'occupe de tous les rapports diplomatiques et consulaires avec les gouvernements étrangers et représente le Canada auprès des organisations internationales. Il participe aux négociations internationales pertinentes, afin de servir et de protéger les intérêts nationaux du Canada et de favoriser l'avancement du droit international. Il coordonne les relations économiques du Canada pour promouvoir l'expansion du commerce international. De plus, il gère le service extérieur, notamment en assurant la coordination interministérielle des rapports diplomatiques et les activités des missions à l'étranger.

Le mandat du Ministère est établi dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, LRC (1985). La liste des autres lois clés ayant une incidence sur le Ministère figure à la section VI.

Rôles et responsabilités

Le Ministère a quatre rôles essentiels découlant de son mandat :

- élaborer et coordonner la politique internationale du gouvernement;
- défendre les intérêts et les valeurs des Canadiens à l'étranger;
- offrir aux Canadiens des services dans les domaines du commerce et de l'investissement, des passeports et des services consulaires;
- aider les autres ministères fédéraux (AMF) et les organismes gouvernementaux à l'étranger.

B. Objectifs

En 1995, en réponse à un rapport du Comité mixte spécial chargé d'examiner la politique étrangère du Canada, le gouvernement a publié un énoncé de politique étrangère intitulé *Le Canada dans le monde*. Ce document a été la principale source d'inspiration du Ministère dans l'élaboration des priorités de ses missions et de ses priorités stratégiques. Ses trois priorités sont les suivantes :

- promouvoir la prospérité et l'emploi;
- protéger la sécurité du pays dans un cadre mondial stable;
- favoriser le rayonnement des valeurs et de la culture du Canada.

De plus, à titre de quatrième priorité, le Ministère vise à fournir aux Canadiens des services de qualité.

C. Influences extérieures

L'environnement dans lequel le Ministère exerce ses activités pour défendre la place du Canada dans le monde est de plus en plus influencé par les changements et les liens d'interdépendance mondiaux. Ce contexte en mutation comporte des possibilités à exploiter et des difficultés complexes qui exigent davantage en matière de réactions visant à favoriser les intérêts canadiens, afin de bâtir une économie dynamique et florissante, de protéger la sécurité humaine et nationale et de promouvoir les valeurs et la culture du pays à l'étranger. Au cours de la période couverte dans le présent document, des pressions de plus en plus vives continueront de s'exercer sur les activités du Ministère, en raison principalement de l'évolution du contexte mondial, des attentes du public, des engagements du gouvernement et des exigences de plus en plus grandes envers le Canada.

Un contexte mondial en mutation

Sur le plan de la sécurité, la situation stable de la Guerre froide a été remplacée par une situation plus instable et moins prévisible : déséquilibres régionaux à grande échelle, demande accrue d'opérations de soutien de la paix, contraintes quant aux ressources, entre autres, s'appliquant à la réponse de l'ONU face à l'évolution des problèmes de sécurité, qui font de plus en plus l'objet d'interventions d'organisations et de puissances régionales. Des conflits persistent, par exemple ceux de l'Afrique, en particulier les conflits suscités par des rivalités civiles, ethniques et intérieures, qui ont durement touché les civils. Les crises internationales se sont complexifiées et exigent une réaction rapide, comportant plusieurs volets, en coordination avec les groupes de sécurité, d'aide humanitaire et d'édification de la paix. Les menaces qui s'exercent de part et d'autre des frontières augmentent, que ce soit sous forme de réfugiés fuyant les États qui se désagrègent, de maladies infectieuses, de pollution ou de crime international, par exemple la contrebande de drogue. Les mécanismes de non-prolifération élaborés depuis 30 ans sont dans des impasses, en crise ou en voie d'être conçus ou consolidés.

L'intégration économique mondiale continue de stimuler la croissance, mais on s'inquiète beaucoup de la nécessité d'humaniser la mondialisation pour assurer le partage équitable des avantages qu'elle procure. Le Canada est partie prenante du système de commerce fondé sur des règles et des efforts déployés pour élaborer les nouvelles approches nécessaires pour consolider l'OMC en améliorant sa transparence, son efficacité et sa capacité d'aborder des problèmes commerciaux d'aujourd'hui, tout en respectant les préoccupations sociales et environnementales. La stabilité économique mondiale demeure importante pour appuyer la croissance, créer les conditions nécessaires pour éviter les crises financières ou y résister et protéger les démunis et les plus vulnérables.

Attentes et préoccupations du public

Les Canadiens veulent que leur pays s'engage entièrement dans la protection et la promotion de leurs intérêts et de leurs valeurs, dans le contexte mondial en évolution. Selon des sondages récents, 82 p. 100 des Canadiens estiment que le Canada a plus d'influence aujourd'hui qu'il y a 30 ans et 64 p. 100 des Canadiens sont plus fiers du rôle international du Canada qu'ils ne l'étaient il y a cinq ans.

La participation croissante des Canadiens aux activités à l'étranger ainsi que leur exposition à davantage de risques dans cet environnement plus complexe a mené à une hausse de la demande pour les services du Ministère. Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voyager à l'étranger, dans un monde où les sources de dangers croissent, comme l'illustrent les 4,2 millions de voyages effectués par des Canadiens vers des pays autres que les États-Unis, en 1998. De plus en plus de Canadiens travaillant à l'étranger, qu'ils soient militaires ou civils, sont exposés aux conséquences de la pauvreté, des conflits marqués par la violence et d'autres périls, qui peuvent provenir du narcotrafic ou de la propagation des maladies dans certains pays. Au cours de l'année dernière, neuf conflits majeurs ont nécessité l'évacuation de presque 4 500 Canadiens établis dans des pays comme l'Indonésie, l'Érythrée et le Congo. Au pays, les Canadiens se sont inquiétés davantage des coûts et des autres conséquences associés aux menaces provenant de l'extérieur des frontières, comme les afflux de réfugiés, l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains.

Engagements du gouvernement

Le Ministère a la responsabilité de veiller au respect de certains engagements importants pris par le gouvernement et les ministères dans tous les aspects de la politique étrangère. Les engagements fondamentaux visant à améliorer la position du Canada dans le monde et à créer une économie dynamique ont été décrits dans le discours du Trône d'octobre 1999 et le sont également dans les sections du présent rapport qui traitent des priorités pour chacun des secteurs d'activités. Le Ministère doit aussi gérer la participation du Canada aux sommets et aux réunions de haut niveau. S'inscrivent notamment à cet engagement le mandat du Canada à titre de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies jusqu'en décembre 2000; l'organisation d'une conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre au printemps 2000, du Sommet des Amériques qui se tiendra à Québec en avril 2001, de l'assemblée générale de l'OEA à Windsor en juin 2000 et des Jeux de la Francophonie 2001 à Ottawa-Hull; la participation du Canada à l'Assemblée du millénaire des Nations Unies en septembre 2000, à la Session spéciale sur les enfants de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, aux Sommets du G8 qui auront lieu au Japon en juillet 2000, en Italie à l'été 2001 et au Canada à l'été 2002; le suivi de la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, des Réunions des ministres du Commerce de la Quadrilatérale, de la Réunion des dirigeants économiques de l'APEC en novembre 2000, des Réunions des ministres et des dirigeants de l'APEC en juin 2000 (commerce) et en novembre 2000, des Réunions des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui ont lieu tous les deux ans, de la Réunion ministérielle de l'OCDE en juin 2000, de la réunion de la Commission de l'ALÉNA en avril 2000, de la Réunion des ministres du Commerce de la ZLEA en avril 2001, de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN en mai 2000 et au printemps 2001 et du Sommet Canada-UE en juin 2000; la présidence du G8 et du Sommet de la Francophonie (1999-2001) et la préparation pour la présidence du G8 en 2002.

Exigences croissantes envers le Canada

Les efforts déployés pour respecter les engagements, surmonter les obstacles et répondre aux attentes ont entraîné l'élargissement et l'approfondissement des relations multilatérales et bilatérales du Canada. Au cours de la dernière décennie, le Canada a signé 165 nouveaux traités multilatéraux et 266 nouveaux accords bilatéraux. De plus, il est devenu membre de 12 organisations internationales ou régionales (dont l'OEA, l'APEC, l'ALÉNA et l'OMC).

Les responsabilités liées à la participation au G8, à l'OMC et à l'APEC ont accru fortement et institutionnalisé la charge de travail liée à la politique étrangère, qui continue de croître, en raison du plus grand nombre de problèmes à aborder dans la stratégie internationale. D'autres sommets et conférences ministérielles sont au programme, que ce soit ceux du G8, de l'APEC, des pays des Amériques, ceux avec l'Union européenne, le Commonwealth et la Francophonie ou les autres sommets spéciaux comme l'Assemblée et le Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 et le Sommet des Amériques en 2001.

À l'ONU, la charge de travail du Conseil de sécurité a triplé au cours de la dernière décennie; des réunions quotidiennes et des sessions de gestion de crise prolongées se déroulent en même temps que des consultations officieuses et des réunions des nombreux comités auxiliaires. En sa qualité de membre, pour l'instant jusqu'en décembre 2000, cette situation touche beaucoup le Canada mais même en tant que non-membre, il est maintenant beaucoup plus exigeant de suivre les travaux du Conseil. Avec l'admission de 24 nouveaux membres à l'ONU au cours de la dernière décennie, la participation de plus en plus active des ONG dans les activités de l'ONU et la multiplication par deux du nombre de membres des 14 institutions spécialisées de l'ONU dans le cadre du programme de réforme, il est de plus en plus complexe, long et coûteux en ressources de promouvoir les intérêts du Canada à l'ONU.

Les pressions liées à la politique commerciale continuent de s'intensifier. Il faudra déployer davantage d'efforts pour respecter l'engagement du Canada à consolider l'OMC et à négocier un ALEA d'ici 2005. La mise en œuvre et la gestion des accords commerciaux existants, dont 24 dans le cadre de l'OMC uniquement, continueront d'exiger des efforts considérables. Le nombre de réunions de l'OMC est passé de 800 à 1 700 par année entre 1994 et 1998. Avec la mise en place des nouveaux mécanismes plus fiables pour le règlement des différends liés aux accords commerciaux, la promotion des intérêts du Canada demande plus d'attention. Le Canada était en cause dans deux différends débattus à l'OMC et à l'ALÉNA en 1995, comparativement à 24 en 1999.

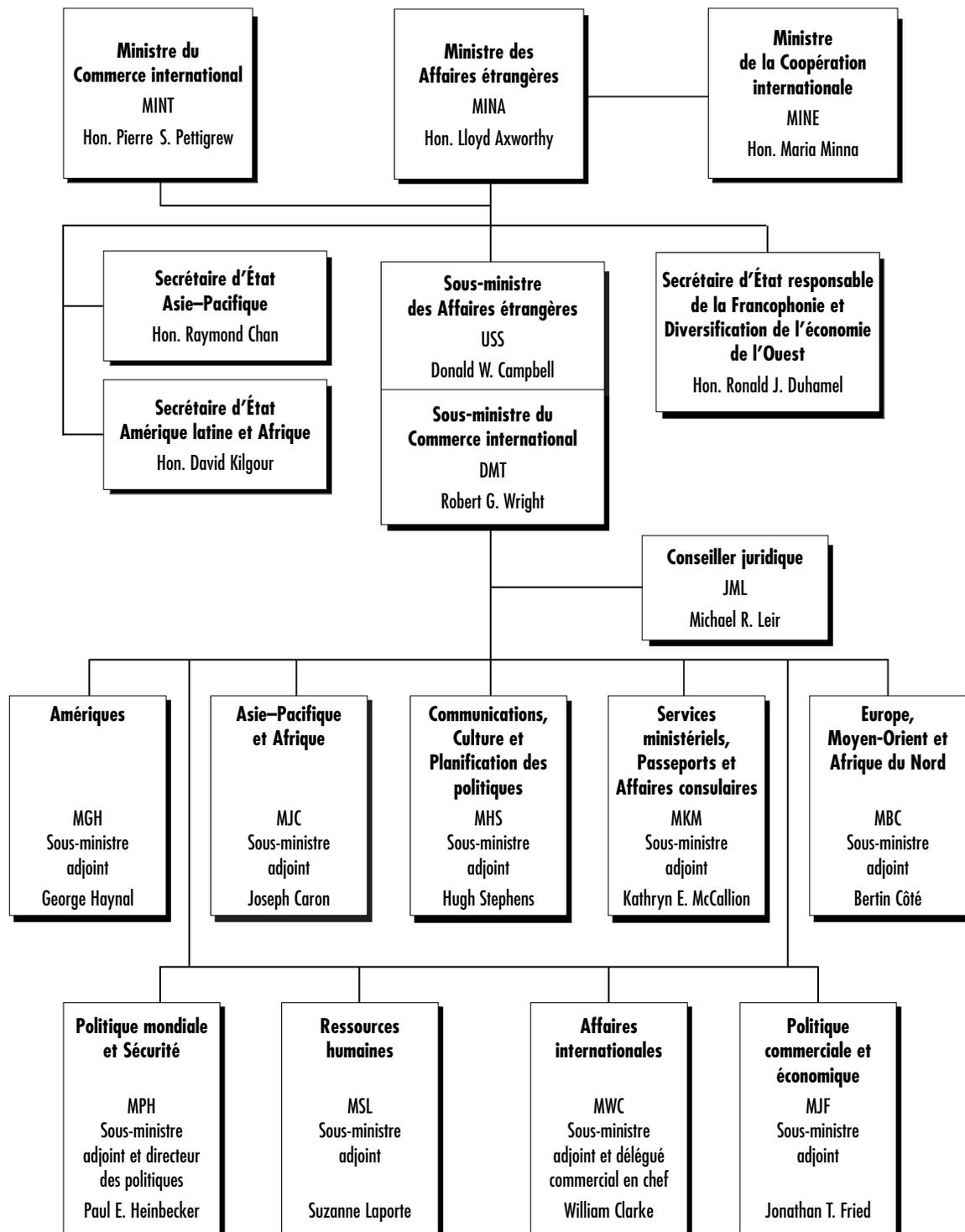
La demande de services commerciaux offerts aux exportateurs et aux investisseurs canadiens a continué d'augmenter, en partie à cause des débouchés générés par la plus grande intégration économique. Par exemple, entre 1996 et 1998, le nombre de gens d'affaires qui ont visité les bureaux commerciaux des missions à l'étranger a augmenté de 130 p. 100 pour se chiffrer à 12 000 par année, ce qui a entraîné une augmentation importante de la charge de travail.

D. Dépenses prévues

Plan de dépenses (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

Secteurs d'activité	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Promotion du commerce international	286,5	248,5	246,1	245,1
Politique commerciale et économique	215,7	208,9	149,9	114,9
Coopération et sécurité internationales	479,1	462,0	445,2	433,9
Aide aux Canadiens à l'étranger	49,1	52,3	52,3	52,3
Diplomatie ouverte	94,7	95,5	96,6	96,1
Services ministériels	308,3	319,4	309,8	298,5
Services aux autres ministères	211,0	222,6	222,4	222,5
Services de passeports	75,1	54,2	54,2	54,2
Dépenses brutes de programme	1 719,5	1 663,4	1 576,5	1 517,5
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	77,2	79,3	79,3	79,3
Dépenses nettes de programme	1 642,3	1 584,1	1 497,2	1 438,2
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	194,7	186,2	139,5	95,6
<i>Plus</i> : coût des services fournis par d'autres ministères	43,0	43,6	43,4	43,5
Coût net du Ministère	1 490,6	1 441,5	1 401,1	1 386,1
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	4 314	4 381	4 343	4 314
ETP du personnel recruté sur place	4 440	4 433	4 407	4 402

Tableau 2.1: Structure organisationnelle





SECTION III PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES

A. Résumé des plans et des résultats

Dans le tableau ci-dessous, les priorités pour chaque secteur d'activités (« Fournir aux Canadiens ») sont fondées sur les objectifs par secteur d'activité établis dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation du Ministère (CPRR). Les résultats escomptés (« Se traduisant par ») s'appuient sur les principaux résultats recensés dans le CPRR. Approuvé par le Conseil du trésor, le CPRR sert de cadre pour la responsabilisation des résultats obtenus compte tenu des ressources et des autorisations.

Fournir aux Canadiens :	Se traduisant par :
<p>Développement du commerce international</p> <p>De nouveaux emplois et une prospérité accrue en encourageant les entreprises canadiennes à tirer parti des débouchés sur le plan international et en facilitant l'entrée des investissements et de la technologie.</p>	<ul style="list-style-type: none">• une participation accrue des milieux d'affaires canadiens, en particulier des PME, à l'économie internationale;• une base d'exportation plus vaste et une diversification des marchés d'exportation;• l'attraction et le maintien de l'investissement international, générateur d'emplois, dans les secteurs clés;• des associations stratégiques en matière d'investissements et de technologie dans le secteur privé.
<p>Politique économique et commerciale</p> <p>Des emplois et une prospérité accrue grâce à une gestion efficace des relations commerciales du Canada et à la libéralisation du commerce et des mouvements de capitaux dans le monde, en s'appuyant sur des règles claires et équitables reflétant les intérêts canadiens.</p>	<ul style="list-style-type: none">• la suite de la mise en œuvre des accords de l'OMC et de son programme incorporé permanent;• des accords bilatéraux et multilatéraux favorisant une libéralisation équilibrée des échanges et des investissements;• des solutions qui réduisent les probabilités de différends avec des partenaires commerciaux;• l'attribution de l'aide internationale en fonction de nos priorités en termes de politique étrangère et de développement;• la stimulation de nos performances à l'exportation et de l'investissement grâce à de meilleures conditions d'accès aux marchés.

Fournir aux Canadiens :	Se traduisant par :
<p>Coopération et sécurité internationales</p> <p>Un système international fondé sur le droit et conforme aux valeurs des Canadiens, où le Canada est à l'abri des menaces venant de l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none">• s'exprimer d'une seule voix au nom du Canada dans le monde, contribuer à la sécurité régionale et mondiale ainsi qu'à un meilleur contrôle des armes classiques et nucléaires;• contribuer au respect de la démocratie et des droits de la personne ainsi qu'à une saine gestion publique;• contribuer à la prévention des conflits ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix;• contribuer à la mise en œuvre de mesures de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic de stupéfiants;• contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement;• favoriser l'existence d'un système multilatéral fort, le perfectionnement du droit international et une plus grande efficacité des Nations-Unies;• le maintien de relations constructives avec certains pays et régions.
<p>Aide aux Canadiens à l'étranger</p> <p>Une aide officielle correspondant à leurs besoins pour les Canadiens travaillant ou vivant à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none">• une réponse adéquate et économique aux demandes d'aide, d'avis et de conseils provenant de Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger, ou faites en leur nom, partout dans le monde.
<p>Diplomatie ouverte</p> <p>L'intérêt et la confiance à l'égard du Canada à l'étranger et un environnement public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada ainsi qu'aux valeurs canadiennes.</p>	<ul style="list-style-type: none">• une meilleure compréhension des politiques et des positions adoptées par le Canada de la part du public canadien ou étranger;• la sensibilisation du public international aux particularités et aux réalisations du Canada grâce à des manifestations culturelles ou universitaires et autres du même ordre;• l'augmentation des exportations de nos produits et services culturels et éducatifs, y compris le choix du Canada en tant que destination pour les touristes et les étudiants étrangers;
<p>Services ministériels</p> <p>Un ministère capable de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs en fournissant des services de soutien économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none">• une prestation de services efficace et efficiente pour satisfaire les clients tout en tenant compte des contraintes légales, politiques ou bien liées aux ressources.
<p>Services aux autres ministères fédéraux</p> <p>La capacité pour d'autres ministères fédéraux de livrer leurs programmes à l'étranger grâce à des services de soutien économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none">• une prestation de services efficace et efficiente pour satisfaire les clients tout en tenant compte des contraintes légales, politiques ou encore liées aux ressources.
<p>Services des passeports</p> <p>La capacité pour les Canadiens de voyager librement grâce à la délivrance de documents de voyage respectés au plan international.</p>	<ul style="list-style-type: none">• des documents de voyage respectés au plan international et des services aux clients qui respectent ou dépassent les normes de service publiées.

B. Plans par secteur d'activité

Développement du commerce international

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes	286,5	248,5	246,1	245,1
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	3,1	8,1	8,1	8,1
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	3,2	2,3	2,3	2,3
Total des dépenses nettes	280,2	238,1	235,7	234,7
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	475	486	486	486
ETP du personnel recruté sur place	556	554	553	553

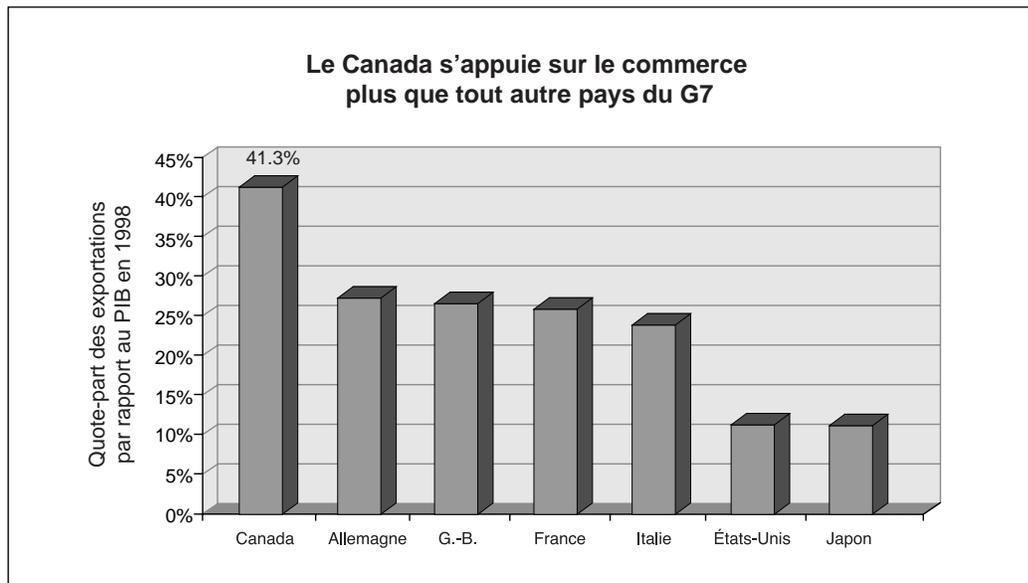
Description du secteur d'activité

Créer de l'emploi et favoriser la prospérité au Canada en encourageant les entreprises canadiennes à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant le mouvement de l'investissement et des technologies.

Contexte

Le secteur d'activité « Développement du commerce international » (DCI) joue un rôle capital par l'influence qu'il exerce sur la création d'emplois et la prospérité au Canada en aidant les milieux d'affaires canadiens à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant les mouvements de capitaux ainsi que les transferts de technologie. Ce secteur d'activité fournit également aux entreprises canadiennes des services qui leur donnent un avantage dans un marché mondial de plus en plus complexe et concurrentiel. Au Canada, les profits engendrés par le commerce international ont des effets sur toutes les priorités socioéconomiques, comme l'emploi, notamment chez les jeunes, la productivité, l'innovation et le développement régional. Les membres de DCI en poste à l'étranger fournissent six services essentiels : aperçu du potentiel de marché, recherche de contacts clés, information sur les entreprises locales, renseignements pour les visites, rencontres personnelles et dépannage.

Le processus continu de la mondialisation oblige le Canada à maintenir et à améliorer ses résultats dans les domaines du commerce, des investissements et de la technologie afin d'améliorer sa position sur le marché international, puis de conserver les acquis. Le secteur de l'exportation, l'investissement étranger direct et l'expansion de l'industrie fondée sur la connaissance ont été les facteurs de croissance économique les plus dynamiques dans les années 1990, tant sur le marché international qu'au Canada. Plus que tout autre pays industrialisé, le Canada compte sur le commerce extérieur pour favoriser les emplois et la croissance. Les exportations de biens et de services représentent plus de 40 p. 100 du PIB du Canada.



À long terme, la prospérité du Canada et sa position d'intervenant mondial reposent sur l'investissement étranger direct (IED). L'IED croît deux fois plus vite que le commerce extérieur et l'augmentation des transactions commerciales internationales lui est attribuable. Le Canada accuse un retard important dans ce domaine par rapport aux autres pays du G7, et nous devons remédier à cette situation pour demeurer concurrentiels. La part des investissements directs canadiens à l'étranger et celle des investissements directs étrangers au Canada par rapport au total mondial décroissent, ce qui signifie que le Canada est en train de passer à côté d'un grand nombre de débouchés.

Dans une économie mondiale de plus en plus fondée sur le savoir, le développement des connaissances et des compétences déterminera la capacité concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux au XXI^e siècle. Le Canada doit continuer à s'améliorer pour ce qui est de la croissance de la productivité et de l'innovation technologique. L'expansion rapide de l'usage de la messagerie électronique est en train de transformer la manière de faire des affaires au Canada et dans le monde entier. Les nouvelles exigences et les attentes plus élevées que l'on entretient envers le « Canada branché » engendrent au besoin des services plus rapides et à valeur ajoutée plus élevée en matière de DCI.

Principaux engagements en matière de résultats

Création d'emplois et prospérité grâce au développement du commerce international.

Résultats escomptés et activités connexes

Améliorer le service à la communauté canadienne des gens d'affaires.

- Répondre à l'évolution des demandes du milieu des affaires canadien et faire davantage connaître à ses membres les services que nous offrons pour les aider à réussir dans un marché mondialisé, de plus en plus complexe et concurrentiel.

- Renforcer le programme « Une nouvelle façon de faire des affaires » afin d'améliorer la prestation du Service des délégués commerciaux à l'étranger d'après les réponses aux enquêtes de satisfaction des employés et des clients, la responsabilisation en matière de résultats et la formation spécialisée des employés.
- Améliorer la gestion et la qualité de l'information relative aux marchés et aux clients locaux; augmenter la capacité de fournir des services électroniques à nos clients et à nos partenaires; accroître les services aux clients sur Internet.
- Renforcer la coopération entre les administrations fédérale et provinciales au sein d'Équipe Canada inc ainsi que dans les nouvelles initiatives de promotion des échanges commerciaux et des investissements.
- Favoriser l'unité nationale et promouvoir les intérêts commerciaux canadiens à l'échelle internationale grâce aux missions d'Équipe Canada.
- Accroître la participation du Ministère à des activités de diffusion sur le plan national afin de promouvoir le programme gouvernemental de développement du commerce international ainsi que les programmes et services du Ministère destinés aux gens d'affaires canadiens.

Contribuer à la création d'emplois et à la prospérité en encourageant les entreprises canadiennes ayant les capacités et la détermination nécessaires à tirer pleinement parti des débouchés qu'offre le commerce international.

- Augmenter le nombre d'entreprises qui exportent activement tout en encourageant les groupes sous-représentés comme les PME, les femmes, les jeunes et les autochtones.
- Renforcer les initiatives de promotion des échanges commerciaux dans les secteurs stratégiques, c'est-à-dire la biotechnologie, l'environnement, les technologies de l'information, la culture, la santé, les industries primaires, l'éducation et l'expertise gouvernementale.
- Renforcer le rôle du Ministère dans la recherche de marchés pour les nouveaux produits et services mis au point grâce aux travaux des centres de recherches universitaires et gouvernementaux.
- Aider les exportateurs performants à étendre leurs marchés actuels vers d'autres régions des États-Unis et vers d'autres marchés établis ou en développement.

Accroître le flux d'investissements directs et de technologies d'origine étrangère qui entrent au Canada.

- Jouer un rôle de gestionnaire et de coordonnateur proactif du MAECI envers le nouveau programme Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC), de même que pour le lancement d'Équipe Canada Investissement.
- Mettre en œuvre des programmes choisis menés par les ministres du MAECI et de hauts dirigeants du gouvernement dans le but de promouvoir le Canada à l'étranger comme le pays du marché de l'ALÉNA où il est le plus rentable d'investir.
- Aider les PME canadiennes à établir des alliances stratégiques avec des sociétés étrangères et augmenter le nombre de partenariats axés sur la technologie ou la recherche.
- Promouvoir une collaboration scientifique plus poussée au plan international de la part des établissements canadiens et du secteur privé.
- Améliorer les structures et les procédures en place pour mieux répondre aux besoins des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique sur les marchés internationaux et s'y adapter.

Politique économique et commerciale

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes	215,7	208,9	149,9	114,9
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	99,7	105,7	48,0	12,9
Total des dépenses nettes	116,0	103,2	101,9	102,0
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	458	514	505	486
ETP du personnel recruté sur place	65	64	64	64

La baisse des dépenses brutes et des recettes portées au Trésor en 2002-2003 est la conséquence de la fin, le 31 mars 2001, de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis. En vertu de cet accord, le Ministère verse des contributions aux provinces à partir des recettes générées par la délivrance des licences d'exportation de bois d'œuvre résineux. Les prévisions de dépenses pour 1999-2000 tiennent compte des 84 millions de dollars de dépenses brutes et de recettes portées au Trésor. Les dépenses prévues pour 2000-2001 et 2001-2002 comprennent respectivement 90 et 35 millions de dollars.

Description du secteur d'activité

Créer de l'emploi et favoriser la prospérité au Canada en gérant efficacement les relations commerciales avec les États-Unis, et en libéralisant les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles claires et équitables.

Contexte

La croissance et la réussite économiques du Canada dépendent de plus en plus de la libéralisation du commerce et de la sécurité fournie par un système commercial moderne, régi par des règles établies par l'OMC. Elles dépendent également de l'accès aux marchés des États-Unis et des autres pays signataires de l'ALÉNA et d'autres accords commerciaux. Après une période de réflexion faisant suite à la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Seattle en décembre 1999, on s'attend à ce que des négociations multilatérales soient entreprises à grande échelle. Cette perspective accentue la nécessité pour les Canadiens de bien se préparer dans les 18 prochains mois. La promulgation de lois protectionnistes aux États-Unis et le recours de ce pays à des sanctions commerciales unilatérales dans le but de soutenir sa politique étrangère ou de répondre à des pressions venant de l'intérieur demeurent une menace permanente. Ces facteurs ainsi que la possibilité d'un repli de l'économie américaine pourraient engendrer une augmentation imprévisible des recours commerciaux. La pression pour que soient réglés les différends pourrait augmenter, ce qui imposerait un fardeau supplémentaire aux ressources du Ministère. Avec une économie nord-américaine de plus en plus intégrée vient le besoin que les parties signataires de l'ALÉNA garantissent leur engagement ferme envers l'Accord et ses institutions. Une participation active aux négociations en vue de la ZLEA, la mise en place de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, la conclusion et la mise en application d'un accord de libre-échange avec les pays de la ZELE, la négociation d'APIE et la recherche de relations suivies en matière de commerce et d'investissement avec d'autres partenaires choisis constituent des activités primordiales qui mobiliseront de plus en plus de ressources et d'énergies.

Le travail du secteur d'activité « Politique économique et commerciale » a considérablement augmenté au cours des dernières années. La préparation des négociations de l'OMC et de la ZLEA, celles avec l'AELE ainsi que le travail sur le programme incorporé de l'OMC nécessitent un plan intensif de diffusion et de consultations d'ensemble avec les intervenants canadiens, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes d'entreprises et la société civile. Du fait que les accords commerciaux englobent de plus en plus d'aspects et traitent avec une fréquence croissante des questions de barrières non tarifaires et de réglementation de même que de celles de tarifs douaniers, ces groupes s'attendent à jouer un plus grand rôle dans le domaine des affaires internationales. Leur participation est essentielle pour garantir une politique commerciale cohérente, qui aille dans le sens des orientations de politique intérieure et des besoins des principaux groupes d'intérêt nationaux. Le fait que le mécanisme de règlement des différends commerciaux soit le théâtre d'un nombre croissant de litiges et la complexité des affaires donnant lieu à des différends posent des exigences supplémentaires en termes de ressources financières et humaines. Cette tendance s'illustre par le nombre de différends impliquant le Canada qui ont été portés devant l'OMC et l'ALÉNA; ce nombre est passé de un en 1994 à 25 en 1999.

De récents événements ont mis en évidence les préoccupations de certains Canadiens quant à l'impact de l'accélération de la mondialisation. Une analyse approfondie de la situation et des communications et des consultations avec l'ensemble des provinces et des intervenants canadiens sont des éléments essentiels de la méthode adoptée par le Ministère pour déterminer le programme des futures négociations et aborder des points de politique sensibles comme le travail, l'environnement et la biotechnologie. Il se peut que l'absence de consensus à Seattle provoque une nouvelle hausse du nombre, déjà important, des différends commerciaux et que les ressources de ce secteur soient par conséquent très sollicitées. Nous continuerons à utiliser les procédures de règlement des différends de l'OMC et de l'ALÉNA pour faire valoir les intérêts canadiens face aux mesures commerciales unilatérales et protectionnistes et pour défendre les programmes et les intérêts canadiens contre les contestations.

La récente crise financière, le report du lancement des négociations de l'OMC, combinés avec d'autres événements survenus dans les systèmes économiques et commerciaux internationaux, soulignent l'importance pour le Canada de conserver un rôle actif sur la scène mondiale pour promouvoir ses priorités économiques et commerciales. Le secteur d'activités « Politique économique et commerciale » mène des actions pour favoriser une meilleure cohérence, engager un plus grand nombre de pays dans l'élaboration des politiques au sein des IFI, de l'OMC et des autres organisations internationales et collaborer avec ses partenaires du G7 à l'intégration de l'Europe de l'Est et des pays de l'ex-Union soviétique dans l'économie mondiale. La participation du Canada à des forums économiques internationaux comme le G7 et le G8, l'OCDE et l'APEC et le soutien que nous apportons à des politiques comme l'initiative de réduction du fardeau de la dette prise au Sommet de Cologne visent à promouvoir la stabilité et la croissance économique mondiale.

Bien que le Canada soit totalement engagé dans la libéralisation du commerce et de l'investissement, la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI) demeure nécessaire pour contrôler l'importation et l'exportation de certaines marchandises. Ces mesures de contrôle du commerce servent à protéger la sécurité nationale, à appliquer des accords internationaux, dont ceux qui préservent la paix et la stabilité, et à permettre l'importation ordonnée de nombreux produits faisant concurrence à des industries nationales vulnérables. Par exemple, ce secteur d'activité gère le système de contingentement des importations pour les secteurs où le Canada a recours à la gestion de l'offre, comme l'agriculture et pour les textiles et le vêtement et applique l'Accord sur le bois d'œuvre

résineux passé avec les États-Unis. Les consultations se poursuivent avec les intervenants ainsi que l'étude des possibilités d'action qui s'offriront le 31 mars 2001, lorsque cet accord expirera. La volonté actuelle de libéraliser le commerce, le protectionnisme croissant des États-Unis et l'adaptation continuelle des politiques commerciales imposent un surcroît de pression sur des ressources limitées. En outre, un nouveau système informatisé d'octroi des licences, capable de gérer les exigences toujours plus nombreuses et en évolution des utilisateurs, est en cours de conception.

Principaux engagements en matière de résultats

Fournir aux Canadiens des débouchés permettant de créer des emplois et d'accroître la prospérité par une gestion efficace des relations commerciales du Canada et de la libéralisation du commerce international à l'échelon planétaire, en s'appuyant sur des règles claires et équitables reflétant les intérêts du Canada et les préoccupations des Canadiens en ce qui concerne la santé, la sécurité, l'environnement et la culture.

Résultats escomptés et activités connexes

Création et développement de débouchés pour les exportateurs canadiens de produits et de services vers les marchés prioritaires.

- Action pour faire en sorte que l'environnement, les normes fondamentales du travail, les industries et les secteurs vulnérables ainsi que les besoins des pays en développement continuent à être pris en considération par la politique commerciale internationale.
- Poursuite de la libéralisation du commerce et des investissements et établissement de règles pour favoriser la demande et la croissance, renforcer la concurrence et augmenter la productivité au pays et à l'étranger grâce aux initiatives de l'OMC et à des programmes régionaux, complémentaires du système commercial multilatéral.
- Gestion efficace des relations entre le Canada et les États-Unis en matière de commerce et d'investissement de manière à favoriser les intérêts canadiens, y compris en ayant recours aux mécanismes de règlement des différends.
- Application efficace du contrôle des importations et des exportations au Canada, dans le respect des intérêts canadiens.
- Mobilisation des intervenants, y compris la société civile, dans les travaux liés aux politiques économiques et commerciales au moyen de consultations et d'activités de sensibilisation.

Renforcement des intérêts économiques, sociaux et financiers du Canada dans le cadre de la mondialisation.

- Amélioration de l'analyse économique, statistique et politique des résultats économiques et commerciaux du Canada.
- Promotion des intérêts économiques, sociaux et financiers du Canada grâce à une participation active au G7 et au G8, à l'OCDE et à l'APEC, ainsi qu'aux groupes connexes, et à l'utilisation stratégique de ces organismes.
- Renforcement de la cohérence du système économique mondial et saines méthodes de gestion et de fonctionnement de l'activité économique.
- Mettre en œuvre, en collaboration avec l'ACDI, l'engagement approprié du Canada à assister selon les besoins les économies en transition de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique et, d'une manière générale, favoriser l'optimisation des retombées économiques de l'aide internationale.

Coopération et sécurité internationales

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes	479,1	462,0	445,2	433,9
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	479,1	462,0	445,2	433,9
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	640	685	665	661
ETP du personnel recruté sur place	89	86	83	81

Description du secteur d'activité

Un système international pacifique, fondé sur le droit, qui traduit les valeurs canadiennes et au sien duquel le Canada se sent à l'abri des menaces venant de l'étranger.

Contexte

Le Canada est un pays cosmopolite dont les intérêts en matière d'économie, de sécurité et de culture ont une portée internationale. C'est aussi un pays sensible aux besoins des plus démunis et dont la politique étrangère, fondée sur des valeurs, s'appuie sur l'art de la diplomatie et les forces de défense, sur l'aide au développement et sur la société civile. Le Canada est un pays constructif, qui s'est engagé à atteindre l'objectif universel d'un monde sans peur et sans pauvreté, dans lequel chacun peut vivre et se développer en toute sûreté et sécurité. Qu'il s'agisse de Kosovars échappant à la purification ethnique, d'Africains fuyant une guerre tribale ou de Canadiens menacés par le terrorisme et le crime organisé, l'humanité est le lien que nous avons en commun, la prospérité, ce que tous espèrent et la sécurité, le besoin que nous partageons et qui nous unit tous. Les Canadiens savent que leur réussite au pays dépend comme jamais auparavant de l'engagement du Canada dans le monde interconnecté qui les entoure.

Du fait de la grande étendue de son territoire et de la longueur de ses côtes et de la frontière de ce vaste pays, la sécurité du Canada exige une collaboration avec les États-Unis, une coopération bilatérale avec d'autres pays de même opinion, la mise en place d'organismes multilatéraux et régionaux et la promotion de la primauté du droit international.

Avec l'arrivée de la mondialisation, la sécurité humaine a été intégrée au programme global de sécurité nationale en matière de défense, de diplomatie, de contrôle des armes et de désarmement. Les Canadiens et les étrangers ont le même souci de vivre sans peur. Depuis la fin de la guerre froide et l'arrivée de la mondialisation, la sécurité humaine passe par la prévention des conflits, la résolution des crises et l'édification de la paix afin de protéger les gens des conflits où éclate la violence, ou lorsqu'ils y sont plongés. Elle exige également des initiatives afin de traiter de questions comme la circulation illégale des personnes ou des stupéfiants, le changement climatique et les polluants transfrontaliers.

La position du Canada en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU continuera de demander davantage d'investissements en ressources de sa part à titre de contribution à la protection de la paix et de la sécurité internationales.

Les risques de multiplication des armes de destruction massive demeureront. Les progrès pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont tourné court et les négociations pour un traité sur l'interdiction de la production de matière fissile ont cessé. La question des systèmes nationaux de défense anti-missile dans le cadre du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques fait l'objet d'un désaccord entre la Russie et les États-Unis. Le régime du Traité de non-prolifération est menacé. D'une manière plus générale, les problèmes posés par les armes classiques, comme les mines antipersonnel (MAP), la prolifération des armes légères et le trafic des stupéfiants persisteront.

La structure des organisations chargées d'assurer la sécurité de l'Europe continuera de subir d'importantes modifications, révélatrices du nouveau climat de l'après-Guerre froide, ce qui inclut l'augmentation du nombre des membres de l'OTAN et de l'Union européenne, les réformes de ces deux organismes ainsi que l'évolution des relations entre eux, en particulier au moment où l'Europe met au point sa nouvelle politique commune en matière de défense et de sécurité.

On peut s'attendre à ce que l'instabilité politique, les conflits internes et les catastrophes humanitaires persistent dans les Balkans, en Indonésie et dans toute l'Afrique.

La transition vers l'économie de marché et la société démocratique se poursuivra en Russie et en Ukraine. La stabilité politique dans ces pays ainsi que chez leurs voisins sera toujours affectée par la situation économique en plein marasme.

L'Asie demeurera la scène où se joueront certaines des relations bilatérales et multilatérales les plus difficiles; notamment entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, le Japon, les États-Unis et la Chine ou entre l'Inde et le Pakistan.

Le changement climatique demeurera un problème de taille tant pour les pays en développement que pour les pays développés. Pour que le Canada ratifie le Protocole de Kyoto il faudra qu'aboutissent les négociations sur les règles internationales sur les échanges d'émissions et sur les autres mécanismes de coopération, des décisions favorables en ce qui concerne les espèces puits ainsi qu'un nouvel engagement dans les activités relatives au changement climatique de la part des pays en développement.

Principaux engagements en matière de résultats

Contribuer à un système international pacifique et fondé sur le droit qui met le Canada et les Canadiens à l'abri des menaces provenant de l'étranger et dans lequel les valeurs canadiennes sont respectées et progressent.

Résultats escompté et activités connexes

Définition et mise en œuvre du Programme du Canada en matière de sécurité humaine notamment en ce qui concerne la protection des civils dans les conflits armés, la prévention des conflits, les enfants touchés par la guerre, les armes légères, l'universalisation et l'application du Traité sur les mines antipersonnel, la Cour pénale internationale et la promotion de normes d'intervention humanitaires.

- Élaborer des orientations, fournir des conseils en matière de programme d'action et mettre en place une direction multilatérale pour la sécurité humaine, notamment en ce qui concerne le programme de protection des civils dans les conflits armés, avec une attention particulière pour les enfants touchés par la guerre, les réfugiés et la

sécurité dans les camps de réfugiés, la protection des travailleurs humanitaires, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les normes fondamentales de comportement humanitaire et le rôle des acteurs non gouvernementaux.

- Mener une campagne coordonnée au plan international pour promouvoir l'universalisation et l'application du Traité sur les mines antipersonnel et contribuer à l'adoption d'un plan d'action international sur la prolifération des armes légères.
- Mener une campagne en faveur des négociations, de la signature, de la ratification et de l'entrée en vigueur de la Cour criminelle internationale.
- Mettre en application l'Initiative canadienne de consolidation de la paix en renforçant le dialogue et les partenariats avec les ONG canadiennes.
- Promouvoir l'étude et la mise en place par le Conseil de sécurité des Nations Unies de sanctions « intelligentes » qui visent les principaux agresseurs et épargnent les populations civiles. Soutenir le Conseil de sécurité des Nations Unies dans son travail de renforcement des sanctions à l'encontre des rebelles angolais.
- Contribuer au sein du G8 à la promotion de la prévention des conflits et du recours aux institutions qui conviennent pour faire progresser le concept d'intervention humanitaire destinée à empêcher ou à faire cesser des souffrances humaines extrêmes et à grande échelle, occasionnées par des violations majeures des droits de la personne.

Augmentation de la rapidité et de l'efficacité des interventions canadiennes dans les crises humanitaires, les mouvements de réfugiés et les déplacements de personnes à l'intérieur de leur pays, dans le déploiement de civils ou de ressources militaires, ou encore des deux, au cours d'opérations de soutien de la paix (p.ex. dans les Balkans, au Timor-Oriental et en Sierra Leone).

- Diriger des déploiements de soutien de la paix canadiens.
- Mettre en place un mécanisme de déploiement d'experts canadiens permettant le déploiement rapide de Canadiens pour des opérations de soutien de la paix.
- Exercer un leadership efficace au Conseil de sécurité des Nations Unies en matière d'opérations de soutien de la paix.

Gestion de notre relation en matière de sécurité avec les États-Unis, notamment en ce qui concerne NORAD, le programme américain de défense nationale antimissiles (DNA), ainsi que l'OTAN.

- Gérer la stratégie de réaction du Canada aux positions des États-Unis et de la Russie sur la DNA, y compris dans ses implications pour le Traité ABM.
- Résoudre les problèmes dans notre relation en matière de sécurité avec les États-Unis à propos, par exemple, des systèmes commerciaux par satellite, de la réglementation relative au trafic international d'armes et des survols.
- Améliorer de la coopération actuelle avec les États-Unis sur la défense du territoire national afin de préserver la frontière ouverte.
- Défendre les intérêts canadiens au sein de l'OTAN au moment où l'Europe élabore sa politique étrangère et sa politique de défense commune.

Travailler à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement exposés dans la réponse stratégique au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI), parue en avril 1999.

- Relancer et augmenter le soutien à la non-prolifération nucléaire, au contrôle des armements et au désarmement.
- Lutter contre la prolifération des autres armes de destruction massive comme les armes chimiques et des systèmes de lancement d'armes.
- Aborder le problème des risques particuliers pour le régime de non prolifération, notamment les programmes et les armes nucléaires de l'Inde et du Pakistan, et de la Corée du Nord.
- Poursuivre l'encouragement à la ratification du CTBT par les États-Unis et d'autres pays.
- Soutenir les efforts de réduction des armes nucléaires et la mise hors service du plutonium de type militaire.
- Soutenir la stabilité stratégique des États ayant en leur possession des armes nucléaires.

Défense et promotion de nos politiques environnementales, en particulier celles sur le changement climatique, la biosécurité, les polluants organiques persistants et la convention sur les forêts ainsi que le commerce international et l'environnement.

- Poursuivre les négociations afin d'atteindre les objectifs de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et parvenir dans les meilleurs délais à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.
- Promouvoir des actions à mener au plan mondial afin de traiter le problème des polluants organiques persistants (POP) dans le cadre de la négociation d'une convention internationale.
- Exercer des pressions en faveur de l'ouverture de négociations portant sur une convention internationale sur les forêts qui comprendrait une définition commune d'une gestion durable et réussie des forêts de la planète, ainsi qu'un engagement à y parvenir, et participer activement aux négociations internationales.
- Gérer des questions stratégiques en matière de biosécurité et celles liées au commerce et à l'environnement, y compris les questions relatives à l'exportation de l'eau.

Promotion des droits de la personne, y compris dans le cadre de dialogues bilatéraux avec la Chine et, dans la mesure où les circonstances le permettent, avec Cuba et l'Indonésie, ainsi que dans des forums comme la Commission des droits de l'homme (CDH), l'OEA et Forum régional de l'ANASE (FRA).

- Promouvoir les priorités du Canada dans le cadre des Nations Unies, y compris au sein de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme (CDH) — faire campagne au sujet de sa composition — et consulter des ONG.
- Accorder des avis et des conseils en matière d'égalité des sexes et des droits des femmes.

Contribution à la lutte mondiale contre le crime organisé, les drogues illicites et le terrorisme international, succès des négociations de la convention sur le crime organisé transnational (COT) et de ses différents protocoles sur le trafic des armes à feu, les migrants ainsi que les femmes et les enfants.

- Participer au sous-groupe sur la criminalité technologique mis en place par le groupe d'experts du G8 sur le crime organisé (Groupe de Lyon).
- Étendre les initiatives canadiennes existantes contre le trafic d'êtres humains et élaborer le protocole de la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational concernant le trafic des migrants et la traite des femmes et des enfants.
- Mettre au point, dans le cadre des forums de l'OEA, une approche des problèmes de drogue dans les Amériques fondée sur la sécurité humaine.

Conception et mise en œuvre de la nouvelle politique étrangère canadienne sur le Nord, entre autres dans le cadre des relations du Canada avec l'Union européenne, la Russie et les pays nordiques, notamment par :

- la détermination des priorités et des stratégies connexes concernant la région circumpolaire, en particulier celles ayant trait à l'intégration des programmes du Conseil de l'Arctique (CA) et des activités de la politique étrangère sur le Nord, en cours d'élaboration, y compris en ce qui concerne la Russie, les priorités nationales et les efforts connexes au plan international.

Gestion des relations bilatérales avec les principaux partenaires du Canada, les membres de la Francophonie et du Commonwealth, le FRA et l'OEA.

Aide aux Canadiens à l'étranger

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes	49,1	52,3	52,3	52,3
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	2,0	2,2	2,2	2,2
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	41,8	43,2	44,7	46,3
Total des dépenses nettes	5,3	6,9	5,4	3,8
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	105	117	117	117
ETP du personnel recruté sur place	193	220	219	219

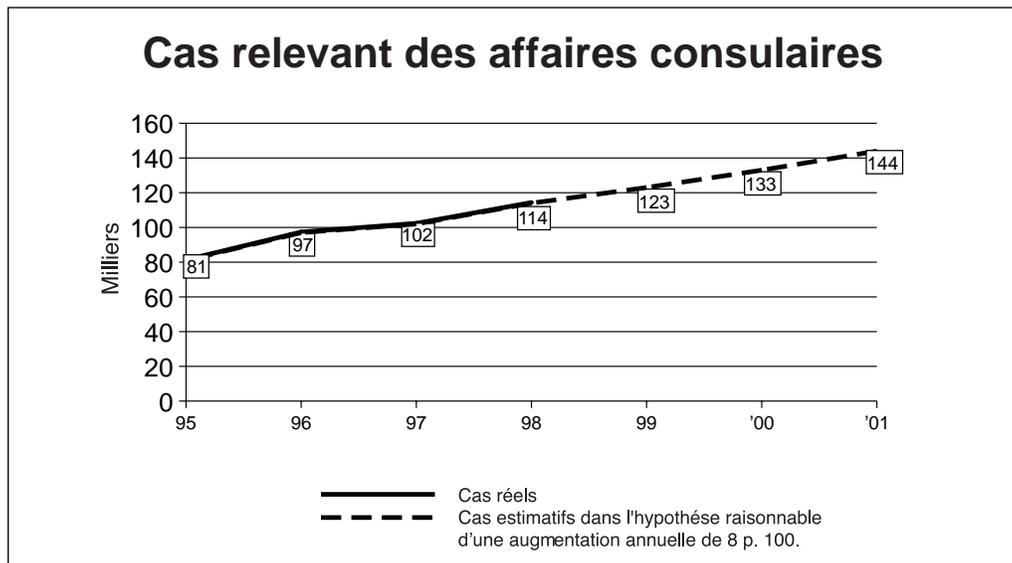
Description du secteur d'activité

Répondre aux besoins des Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger qui ont besoin d'aide officielle.

Contexte

Chaque année, le Ministère dispense des services consulaires à plus de deux millions de Canadiens, partout dans le monde. Des services sont offerts jour et nuit, sept jours sur sept afin d'aider les Canadiens de différentes façons : évacuer d'urgence les citoyens menacés par une catastrophe d'origine naturelle ou humaine ou par des crises politiques internationales; donner du soutien aux blessés et à ceux qui vivent un deuil; offrir de l'aide lorsqu'il y a enlèvement d'enfants ou litige au sujet de leur garde et porter secours aux victimes d'enlèvement, d'arrestation ou d'emprisonnement en territoire étranger. Le nombre de déplacements internationaux entrepris par des Canadiens a connu une hausse qui ne se dément pas, en raison de l'intensification du tourisme, des affaires et de l'activité commerciale à l'étranger, ainsi que de la plus grande mobilité des Canadiens se rendant visiter des parents ailleurs dans le monde. Les pays exotiques font maintenant davantage partie des destinations, et les touristes qui s'y rendent représentent plus de 90 p. 100 des cas relevant des affaires consulaires. Les aînés et les personnes qui souffrent d'un handicap ou d'un problème de santé voyagent plus, eux aussi. Les Canadiens qui vivent ou voyagent à l'étranger ont des attentes élevées quant à la qualité du service qu'ils devraient recevoir. La complexité de certains cas, par exemple les prises d'otages nécessitant des négociations intensives, entraîne des mois de travail acharné. Ces différents facteurs ont entraîné l'augmentation et la complexification de la charge de travail du personnel ministériel.

De plus en plus, les Canadiens partent vers des pays où les installations médicales et les moyens de transport sont médiocres si on les compare avec ceux du Canada. De plus, les Canadiens qui voyagent à l'étranger ne comprennent pas toujours les différences entre les systèmes judiciaires, sociaux et commerciaux du Canada et du pays étranger. Les entreprises canadiennes sont de plus en plus actives dans certains pays qui connaissent de sérieux problèmes de sécurité (l'Algérie, la Colombie, l'Équateur, la Libye, le Nigeria, le Jordan) ou dont le niveau de service offert localement est bien inférieur aux normes canadiennes.



Principaux engagements en matière de résultats

Donner une aide officielle aux Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.

Résultats escomptés et activités connexes

Amélioration de la qualité, de la diversité et de la distribution de l'information sur la sécurité en voyage

- Le programme d'information Voyager en toute sécurité vise à informer les Canadiens des situations qui se présenteront peut-être à l'étranger et à leur donner des conseils au sujet des préparatifs à faire avant le départ. Actuellement, le Ministère publie des rapports sur 217 destinations. Des renseignements destinés aux voyageurs et des conseils sont aussi accessibles sur le site Web du Ministère, à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/travel/menu-f.asp>. Le Ministère continuera de mettre à jour et d'élargir l'ampleur des conseils et des documents existants.

Augmentation de la capacité de l'Administration centrale à aider les missions dans les situations d'urgence

- Amélioration du système de gestion des cas d'aide consulaire. Le Ministère prévoit perfectionner le système actuel, qui sert à faire le suivi de l'aide accordée aux Canadiens en difficulté, jour et nuit, sept jours sur sept. Cette aide inclut entre autres la délivrance de documents de voyage provisoires, les évacuations sanitaires, les communications avec les proches parents et la transmission aux familles de comptes rendus sur les progrès réalisés, dans le cas d'actes terroristes comme les enlèvements.

Amélioration de la formation des fonctionnaires consulaires pour les cas d'enlèvement d'enfants, de décès, d'arrestation ou d'emprisonnement

- Amélioration de la formation professionnelle des fonctionnaires appelés à s'occuper de questions délicates, par exemple les enlèvements d'enfants, les décès, les arrestations ou les emprisonnements.

Diplomatie ouverte

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes	94,7	95,5	96,6	96,1
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	0,8	1,1	1,1	1,1
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	93,9	94,4	95,5	95,0
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	195	236	230	226
ETP du personnel recruté sur place	204	202	202	201

Description du secteur d'activité

Susciter, à l'étranger, l'intérêt et la confiance à l'endroit du Canada et créer un environnement public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada ainsi qu'aux valeurs canadiennes.

Contexte

Les communications mondiales de masse et les percées technologiques révolutionnaires dans le domaine de l'électronique ont de profondes répercussions sur la nature et la conduite des relations internationales. La gestion des affaires de l'État est plus complexe que jamais, avec l'accroissement de la disponibilité et de la rapidité de diffusion de l'information et de la facilité d'accès à celle-ci. Selon les prévisions, 300 millions de personnes utiliseront Internet en 2000 et un milliard d'ici 2010, ce qui fera augmenter la transparence mondiale. Ces changements pourraient déstabiliser les moyens actuels d'information et de gestion des problèmes. Le Canada fait face à un public de plus en plus sceptique, qui exige une diffusion plus rapide de l'information, davantage de transparence, une participation accrue aux processus d'élaboration des politiques et une plus grande reddition de compte de la part de ses gouvernements. Les initiatives se rapportant aux activités internationales du Canada doivent démontrer clairement en quoi ces activités servent les intérêts nationaux. La participation du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies devrait contribuer à faire connaître les activités internationales du Canada à l'intérieur du pays. Un travail de communications et de promotion de la position du Canada est entrepris à l'étranger sur les questions susceptibles d'avoir une incidence sur les intérêts ou l'image du Canada à l'étranger.

Le secteur d'activité « Diplomatie ouverte » s'occupe des communications avec le public en utilisant différents moyens, notamment la correspondance, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les relations avec les médias, les campagnes d'information nationales, les programmes pour les visiteurs étrangers, les publications et les services Internet. Ce secteur d'activité offre de l'information générale sur les politiques intérieures et étrangères du Canada en réponse aux demandes de renseignements émanant du Canada ou de l'étranger et assure la promotion et la coordination des intérêts internationaux du Canada en matière de culture, d'apprentissage et de mobilité des jeunes, des domaines qui prennent de l'importance dans le programme international.

Ce secteur d'activité est également l'agent de coordination pour les aspects internationaux des relations fédérales-provinciales, des liaisons avec les membres du Parlement et de la promotion de l'identité canadienne. Une meilleure compréhension du rôle et du mandat du Ministère dans le contexte national a été instaurée et les liens avec les organismes centraux ont été renforcés, en faisant porter davantage l'accent sur le Cabinet et les affaires parlementaires.

Principaux engagements en matière de résultats

Susciter, à l'étranger, l'intérêt et la confiance envers le Canada et créer un environnement public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada et aux valeurs canadiennes; faire connaître et comprendre aux Canadiens le rôle du Canada dans le monde.

Résultats escomptés et activités connexes

Accroissement de la compréhension du public canadien et étranger des politiques et des positions canadiennes.

- Sensibiliser le public au sujet de la politique étrangère et commerciale du Canada et de son rôle international, du travail accompli par le Ministère et des services qu'il offre aux Canadiens, par l'intermédiaire de programmes de communication avec les médias, d'autres outils et activités d'information et de publications imprimées et électroniques.
- Améliorer la promotion des valeurs et des intérêts du Canada à l'étranger, en collaboration étroite avec les Ministres, les missions, les bureaux, les autres ministères fédéraux et les partenaires du secteur public et privé, au pays et à l'étranger.
- Offrir un soutien aux communications pour l'initiative sur la sécurité humaine, la politique étrangère visant le Nord, le programme de libéralisation du commerce et aux sommets hémisphériques.
- Augmenter la capacité des Ministres à répondre à la correspondance rapidement pour promouvoir les activités du Ministère et donner des conseils sur les politiques et les positions du Canada.
- Offrir un soutien des communications stratégiques liées aux initiatives et aux activités permanentes du ministre des Affaires étrangères, du ministre du Commerce international et des trois secrétaires d'État du portefeuille.
- Établir une politique de communication ministérielle plus ouverte, afin de favoriser la transparence et renforcer la responsabilisation.
- Entretenir un contact étroit avec les provinces au sujet des enjeux internationaux qui relèvent de la compétence provinciale ou qui mettent en cause les intérêts des provinces.
- S'acquitter des obligations ministérielles prévues dans les lois sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information et faciliter l'accès du public à l'information par voie électronique.

Sensibilisation de l'opinion publique internationale aux caractéristiques et aux réalisations du Canada, par l'entremise d'activités culturelles, universitaires ou autres activités comparables; accroissement des exportations de services culturels et éducatifs.

- Faire connaître le profil culturel du Canada à l'étranger, avec l'aide du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des arts du Canada.
- Resserer les liens entre les activités culturelles financées par le MAECI et les priorités en matière de politique étrangère.
- Internationaliser l'enseignement supérieur en établissant et en approfondissant de façon bilatérale et multilatérale les cadres de coopération et d'échange entre les universitaires et les établissements d'enseignement; promouvoir le Canada comme destination de choix pour les étudiants étrangers; élaborer de nouvelles façons de faciliter les liens internationaux et coopérer avec les gouvernements provinciaux et autres pour servir les intérêts du Canada sur la scène internationale.
- Rendre les programmes d'études canadiennes plus attrayants pour les étrangers en renouvelant et en étoffant les programmes.
- Augmenter les possibilités qui s'offrent aux jeunes Canadiens d'acquérir de l'expérience internationale au moyen des programmes d'étude et de travail à l'étranger.
- Améliorer la commercialisation des produits et services éducatifs du Canada à l'étranger.

Services ministériels

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Dépenses brutes	308,3	319,4	309,8	298,5
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	10,8	12,3	12,3	12,3
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	50,0	35,0	44,5	34,1
Total des dépenses nettes	247,5	272,1	253,0	252,1
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	1 700	1 744	1 740	1 739
ETP du personnel recruté sur place	2 083	2 063	2 060	2 059

Description du secteur d'activité

Permettre au Ministère de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce à la prestation de services de soutien au plus juste coût.

Contexte

Le secteur des Services ministériels permet au Ministère de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce à la prestation de services de soutien d'une manière économique dans le domaine des ressources humaines, des finances, de la formation, de la gestion de l'information, de la gestion des immeubles et du matériel, de la sécurité, du protocole, de la vérification et de l'évaluation.

La mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines du Ministère demeure prioritaire. Cette stratégie vise à faire du Ministère une organisation flexible et souple, disposant d'une main-d'œuvre polyvalente. Elle met l'accent sur certains secteurs clés comme le leadership, la gestion des carrières et le perfectionnement professionnel, l'apprentissage, les employés recrutés sur place et les valeurs de l'organisation. Des plans d'action ont été élaborés pour chacun de ces secteurs.

La mise en place de la comptabilité d'exercice dans l'ensemble du Ministère aura des répercussions importantes sur les décisions ministérielles en matière d'allocation des ressources, de gestion de l'actif et d'investissement stratégique. La mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) améliorera le processus décisionnel et le rendement du Ministère, en particulier pour ce qui est des transactions financières. Le MAECI dispose de 160 missions et bureaux satellites dans le monde et la mise en œuvre de la SIF constituera un défi important sur le plan de la gestion des systèmes et du changement. Le Ministère se verra ainsi offrir une occasion unique d'améliorer ses méthodes de fonctionnement dans le monde entier.

La stratégie générale à long terme de gestion immobilière du Ministère prévoit la rationalisation des actifs immobiliers grâce à la vente ou la location des immeubles excédentaires, inadéquats ou qui ne sont pas utilisés à pleine capacité. Les bénéfices ainsi générés seront investis dans de nouveaux actifs immobiliers plus utiles au gouvernement. Le système de gestion de projet a été amélioré afin de faciliter l'accès aux données et de permettre un suivi plus étroit des dépenses en immobilisations. Des projets de construction immobilière sont en cours à Beijing, au Caire, à Caracas, à Nairobi, à Tokyo et à Varsovie. La nouvelle chancellerie de Berlin en est au stade de la conception.

Dans un environnement mondial de plus en plus complexe et interconnecté, il est impératif de pouvoir compter sur un réseau de communications mondiales moderne, efficient et efficace. Le Ministère s'est engagé à entretenir et à améliorer l'infrastructure ministérielle de gestion de l'information et des technologies. Pour y arriver, il faudra tirer profit des percées technologiques pour hausser le niveau de service (surtout pour les activités à l'étranger), créer un inventaire des meilleures pratiques, améliorer la prestation des services électroniques offerts par les systèmes d'information financière et d'information sur le personnel du Ministère et participer activement à l'initiative *Les gouvernements canadiens en ligne*.

Le Ministère continue de vérifier la gestion des missions et des programmes de l'Administration centrale, afin de déterminer si les objectifs ont été atteints et d'évaluer l'efficacité, l'impact des programmes et l'efficience de la prestation, compte tenu de la faisabilité d'autres modèles de prestation. La mesure du rendement et les indicateurs de performance globaux sont des méthodes d'évaluation de plus en plus utilisées.

Principaux engagements en matière de résultats

Permettre au Ministère de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce à la prestation de services de soutien au plus juste coût.

Résultats escomptés et activités connexes

Mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines du Ministère.

- La mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines du Ministère est une priorité. La stratégie, qui prévoit la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines fondé sur les compétences, devrait modifier profondément la gestion des ressources humaines au Ministère. Dorénavant, les questions de gestion des ressources humaines seront intégrées à la planification et à la gestion des activités du Ministère et des bureaux. Ceci devrait avoir une influence positive sur la philosophie de gestion. Le Ministère s'efforcera de faire de l'apprentissage continu une réalité, grâce à la mise en œuvre de stratégies d'apprentissage qui prévoient des cours sur le leadership stratégique et de l'enseignement à distance. La formation en langues étrangères et en langues officielles sera encouragée. De plus, le programme de perfectionnement du service extérieur contribuera, pendant cinq ans, à la formation et au maintien en poste d'agents hautement qualifiés au service extérieur.

Mise en œuvre de la Stratégie d'information financière du gouvernement.

- Le Ministère a élaboré un plan détaillé pour mettre en œuvre la Stratégie d'information financière. Le plan prévoit le remaniement des systèmes financiers pour intégrer la comptabilité d'exercice. L'attribution des coûts relatifs aux actifs immobiliers du Ministère à l'étranger sera un problème, tout comme la formation aux nouvelles méthodes comptables du personnel canadien et des employés recrutés sur place.

Amélioration des méthodes de travail du Ministère grâce aux nouvelles technologies.

- Le Ministère élabore actuellement un cadre de prestation des services électroniques, ce qui comprend des répertoires, l'authentification, une architecture, des procédés et le stockage des données. Le Ministère mettra en œuvre la nouvelle infrastructure en fonction des priorités de chaque secteur d'activité. De plus, le Ministère fera l'essai, à New York et à Londres, de l'utilisation des cartes de débit et de crédit pour les paiements reçus des immigrants. On espère que l'utilisation de ces cartes permettra de mieux contrôler les revenus tirés de la perception de ces droits.

Amélioration du service à la clientèle.

- Le Ministère met l'accent sur l'amélioration de la prestation des services ministériels. On établira des normes de service; les pratiques exemplaires feront l'objet d'un suivi et le client aura accès à des mécanismes de rétroaction. Les heures d'ouverture du service de dépannage du Système de gestion intégrée (SGI) du Ministère seront prolongées pour lui permettre de répondre aux demandes des missions à l'étranger. De plus, on améliorera l'accès public à l'information conservée par le Ministère, grâce à l'initiative *Les gouvernements canadiens en ligne*. La Direction générale des biens continuera d'élaborer une stratégie d'entretien cohérente afin de répondre aux inquiétudes formulées à propos de la santé et de la sécurité, de l'accumulation des édifices et du matériel en entretien différé et de l'augmentation de la charge de travail et des coûts associés au vieillissement des immeubles. La Direction générale mettra aussi en œuvre la stratégie permanente d'investissement de capitaux avec l'aboutissement d'importants projets immobiliers (voir tableau 5.2).

Amélioration des communications ministérielles.

- Améliorer, à l'aide de l'infrastructure de TI et d'autres outils, la diffusion de l'information au sein du Ministère, au pays et à l'étranger.

Services aux autres ministères

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Dépenses brutes	211,0	222,6	222,4	222,5
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	211,0	222,6	222,4	222,5
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	40	38	39	38
ETP du personnel recruté sur place	1 250	1 244	1 226	1 225

Description du secteur d'activité

Permettre aux autres ministères d'exécuter leurs programmes à l'étranger en leur fournissant des services de soutien au plus juste coût.

Contexte

Comme l'indique le tableau ci-dessous, plus de la moitié (environ 53 p. 100) du personnel en poste à l'étranger qui exécute des programmes le fait pour le compte d'autres ministères et organismes du gouvernement que le MAECI.

Ministère	Employés recrutés au Canada (ETP)	Employés recrutés sur place (ETP)	Total des ETP	Pourcentage des ETP exécutant des programmes
Citoyenneté et Immigration	229	992	1 221	
ACDI	124	143	267	
MDN	129	22	151	
GRC	31	19	50	
Autres	53	144	197	
Total du personnel des autres ministères exécutant des programmes	566	1 320	1 886	52,8%
Personnel du MAECI exécutant des programmes	648	1 040	1 688	47,2%
TOTAL DU PERSONNEL EXÉCUTANT DES PROGRAMMES	1 214	2 360	3 574	100,0%
Personnel de soutien administratif	289	2 053	2 342	
TOTAL DU PERSONNEL	1 503	4 413	5 916	

Note: données de l'année financière 1998–1999

Le MAECI gère, à titre de service commun, l'acquisition de produits, de services et de biens immobiliers destinés à répondre tant à ses propres besoins à l'étranger qu'à ceux des autres ministères. Ces services, qui sont indispensables aux autres ministères représentés dans les missions diplomatiques et consulaires canadiennes à l'étranger, comprennent la gestion financière et l'administration du personnel, les services de paie pour le personnel recruté sur place, la fourniture de bureaux et de logements pour le personnel ainsi que les services publics, de sécurité, de transports, d'informatique, de communications et d'entretien. Il est nécessaire pour la plupart des missions de reproduire, à divers degrés, les services de soutien dont les ministères disposent habituellement au pays. Dans les prévisions des coûts que devra assumer le MAECI, on fait une distinction entre ceux que le Ministère devra engager pour fournir ce soutien essentiel aux autres ministères à l'étranger et ceux aux secteurs d'activités du Ministère lui-même.

Principaux engagements en matière de résultats

Permettre aux autres ministères d'exécuter leurs programmes à l'étranger en leur fournissant des services de soutien au plus juste coût.

Résultats escompté et activités connexes

Prestation de services efficace et efficiente afin de satisfaire les clients tout en respectant les contraintes, qu'elles soient liées aux ressources ou encore aux aspects juridiques et politiques.

- Élaboration d'un nouveau contrat de services communs comportant des normes de service claires et fournissant une formule d'établissement des coûts de revient plus équitable et normalisée pour répartir les dépenses d'investissement ou de partage des locaux avec les autres ministères. Ce contrat pourrait devenir un instrument efficace pour les autres ministères en leur permettant de faire une évaluation plus précise des dépenses et des économies afférentes à l'augmentation ou à la réduction de leurs opérations à l'étranger.
- Repérage précoce des initiatives de programmes dans les missions des autres ministères et meilleure planification pour réagir à ces initiatives.

Services de passeport

Dépenses prévues (en millions de dollars) et Équivalents temps plein (ETP) — Personnel

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes	75,1	54,2	54,2	54,2
<i>Moins</i> : recettes à valoir sur le crédit	60,5	55,6	55,6	55,6
<i>Moins</i> : recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes/recettes	14,6	(1,4)	(1,4)	(1,4)
Équivalents temps plein (ETP)				
ETP du personnel Canadien	701	561	561	561
ETP du personnel recruté sur place	0	0	0	0

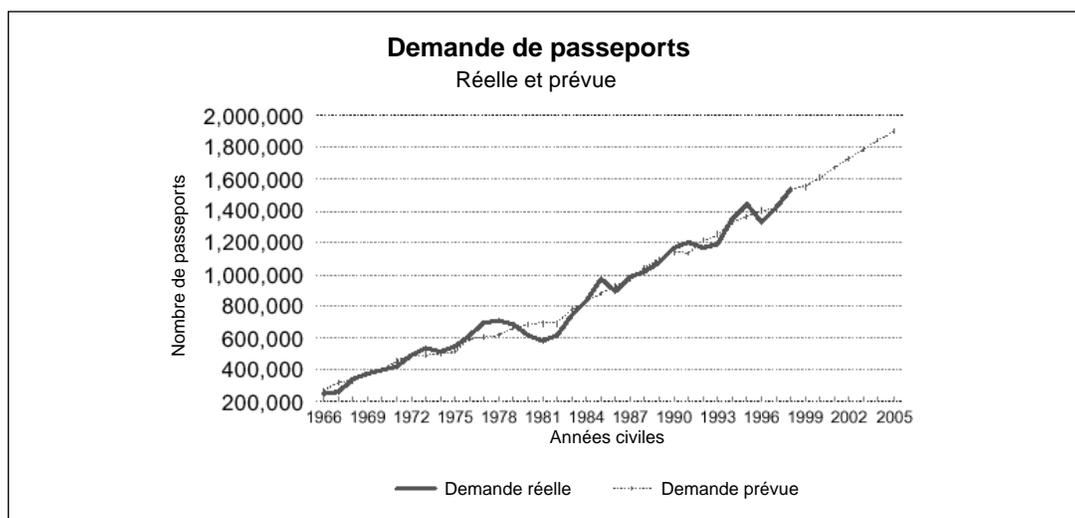
Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement.

Description du secteur d'activité

Délivrer des documents de voyage respectés au plan international aux citoyens canadiens et aux autres personnes autorisées à résider au Canada.

Contexte

La sécurité et l'intégrité du processus de délivrance de passeports et de ces documents eux-mêmes sont le fondement de toutes les activités du Bureau des passeports. Ce service gère un volume d'environ 2,9 millions de transactions par an provenant des clients et doit réaliser environ 11 000 transactions par jour ouvrable, qu'il s'agisse du traitement d'une demande de passeport ou de répondre à une demande de renseignements (par téléphone, par courrier ou en personne). En 1998-1999, le Bureau des passeports a produit environ 1,6 million de documents de voyage protégés. On prévoit une croissance annuelle de 3,5 p. 100 des demandes de passeports, ce qui représente un volume de 1 666 200 passeports en 2000-2001, qui passera à 1 725 800 en 2001-2002 et à 1 788 360 en 2002-2003.



L'augmentation des demandes découle de la croissance de la population, de l'inflation et du chômage. Les passeports ordinaires de 24 pages représentent 98 p. 100 des documents de voyage délivrés; ce niveau se maintient depuis cinq ans.

Une étude de marché réalisée en 1998–1999 révèle que nos clients considèrent le passeport comme un « sauf-conduit lors de leurs voyages à l'étranger ». En fait, leurs deux priorités absolues sont la réalisation d'un passeport « difficilement utilisable par des imposteurs » et la garantie que « les autorités des autres pays accepteront facilement ce passeport ».

Principaux engagements en matière de résultats

Fournir des documents de voyage respectés au plan international.

Résultats escomptés et activités principales

Accélérer l'application de la technologie.

- Mener à bien la mise en œuvre du système automatisé de production des passeports (IRIS) qui permettra d'augmenter la sécurité et l'intégrité du processus d'admissibilité et de production des passeports.
- Achever la mise en service des nouveaux formulaires de demande simplifiés.
- Proposer la création d'un nouveau centre de production des passeports.

Diversification des modes de prestation de services.

- Améliorer la prestation de services aux clients du Bureau des passeports en recherchant activement des partenariats afin d'étendre les services aux régions où le Bureau n'a pas de représentation et en offrant un service complet en coopération avec les autres ministères et les autres ordres de gouvernement.

Restructuration des Services de passeport.

- Mettre en place une prestation de services accélérée. Entreprendre une étude de faisabilité afin d'analyser comment fournir des choix de prestations de services multiples et flexibles.



SECTION IV INITIATIVES HORIZONTALES

Initiatives réglementaires

Modification du *Règlement sur les licences d'exportation* pour qu'il couvre, aux fins du contrôle des exportations, les marchandises militaires ou liées au secteur militaire qui proviennent des États-Unis et dont l'exportation est proposée, sous quelque forme que ce soit.

La modification aurait des répercussions de plus de 10 millions de dollars sur l'économie et pourrait affecter les secteurs de la défense et de l'aérospatiale pour ce qui est, notamment, de la productivité et des emplois. Elle aurait un effet positif sur les emplois et l'économie, car elle permettrait la circulation libre et continue des marchandises et des technologies d'origine américaine pour appuyer le développement industriel du Canada.

La révision du Règlement permettrait au ministre des Affaires étrangères de recueillir davantage d'information à l'appui des demandes de licences d'exportation qui visent la réexportation à partir du Canada de marchandises d'origine américaine, que ce soit en totalité ou en partie, ou de marchandises incorporées à d'autres biens qui ne sont peut-être pas d'origine américaine. Avant d'approuver des licences d'exportation pour ces types de transaction, le Ministre devrait la preuve que la réexportation des marchandises a été approuvée par le gouvernement des États-Unis, grâce à une autorisation de réexportation.

Modification générale de la *Liste des marchandises d'exportation contrôlée* (LMEC).

Les répercussions sur l'économie dépasseront 10 millions de dollars. La modification de la LMEC entraînera l'ajout de nouvelles marchandises, ce qui aura des répercussions sur différents secteurs, et nécessitera la délivrance de nouvelles licences d'exportation. Les critères de délivrance d'exportation pourraient nuire à l'emploi et au commerce. La modification entraînera aussi le retrait d'un certain nombre de marchandises qui nécessitent présentement une licence d'exportation, ce qui aura des répercussions de plus de 10 millions de dollars sur l'économie. Lorsqu'on n'exige pas de licence d'exportation, l'emploi et commerce s'en trouvent stimulés.

Modification ponctuelle de la *Liste des marchandises d'exportation contrôlée* (LMEC) pour mettre en œuvre des contrôles à l'exportation polyvalents.

La modification générale de cette liste a eu lieu pour la dernière fois en 1997 mais certaines modifications individuelles ont été apportées depuis lors.

Les répercussions sur l'économie pourraient dépasser 10 millions de dollars. L'ajout d'une série de marchandises indéfinies à la LMEC pourrait nuire à l'emploi et au commerce, en fonction de la nature de ces marchandises et de leur utilisation finale.

Une modification de la LMEC visant à mettre en œuvre des contrôles polyvalents permettrait d'étendre les contrôles d'exportation à des marchandises et des technologies absentes de la LMEC mais qui pourraient servir à la conception ou à la production d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou de leurs systèmes de lancement (missiles), ou y contribuer sensiblement.

Stratégies de développement durable

La première stratégie de développement durable du Ministère, *Action 2000*, a été présentée à la Chambre des communes le 10 décembre 1997. Le Ministère continuera de mettre en œuvre les objectifs et les buts résumés dans *Action 2000* jusqu'en décembre 2000, moment où il présentera sa deuxième stratégie de développement durable.

Les activités de cette année seront concentrées sur l'élaboration de la deuxième stratégie. Le Ministère examinera les forces et les faiblesses d'*Action 2000*, ainsi que les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs qui y sont mentionnés. Cette stratégie prendra en compte les leçons que nous tirerons de tout défaut de conception ou de mise en œuvre d'*Action 2000* ainsi que des leçons tirées par les autres ministères lors de la mise en place de leurs propres stratégies. Elle prendra appui sur les progrès réalisés pendant la période visée par *Action 2000* et les changements d'orientation effectués depuis par le Ministère. Elle comportera un processus de consultation ouvert et transparent avec les autres ministères et le secteur public.

Une équipe consultative représentative des directions générales du Ministère a été constituée afin de guider l'élaboration de la stratégie en prenant en considération le mandat du Ministère, l'expérience passée et tout conseil approprié.

Outre la mise en œuvre d'Action 2000 et l'élaboration de la nouvelle stratégie, le Ministère travaillera également sur de nombreuses questions liées au développement durable parmi lesquelles on trouve :

- l'harmonisation de la démarche de planification des activités et de la stratégie de développement durable;
- la prise en compte des facteurs environnementaux dans les grandes initiatives stratégiques;
- la réalisation d'avancées relativement à plusieurs questions environnementales majeures, dont le changement climatique et les polluants organiques persistants.



SECTION V RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau 5.1 Autorisations de dépenser (en milliers de dollars)

Crédit	Budget principal des dépenses 2000–2001	Budget principal des dépenses 1999–2000
1 Dépenses de fonctionnement	929 737	869 966
5 Dépenses en capital	85 449	87 690
10 Subventions et contributions	330 378	312 367
(S) Ministre des Affaires étrangères – traitement et allocation pour automobile	52	49
(S) Ministre du Commerce international – traitement et allocation pour automobile	52	49
(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	250	250
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 752	82 883
(S) Fonds renouvelable des passeports	(1 420)	(1 635)
Total	1 429 250	1 351 619

Notes se rapportant au tableau 5.1 :

Le budgétaire du Budget principal des dépenses du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'élève à 1 429,3 million de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 77,6 millions de dollars.

Voici les principaux changements :

- augmentation de 34,6 millions de dollars pour assurer l'intégrité des programmes du Ministère;
- augmentation de 18,4 millions de dollars pour pallier les effets de l'inflation sur les activités du Ministère à l'étranger;
- augmentation de 11,7 millions de dollars au titre des salaires du personnel recruté sur place dans les missions à l'étranger;
- augmentation de 11,6 millions de dollars pour verser les cotisations du Canada aux organisations internationales;
- augmentation de 8 millions de dollars au titre des initiatives dans le domaine de la diplomatie ouverte;
- augmentation de 7,5 millions de dollars au titre des activités relatives au conflit au Kosovo;
- augmentation de 7,3 millions de dollars au titre du Fonds canadien pour l'action antimines;
- augmentation de 6,4 millions de dollars au titre de la Stratégie emploi jeunesse, une initiative pangouvernementale visant à créer des emplois pour les jeunes Canadiens;
- augmentation de 6,3 millions de dollars pour couvrir les coûts associés aux conventions collectives signées avant le 1er février 2000;
- augmentation de 6,1 millions de dollars imputable aux transferts de fonds provenant de l'Agence canadienne de développement international, du ministère de la Défense nationale et du ministère du Solliciteur général pour absorber l'accroissement des coûts de fonctionnement à l'étranger;

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Section V Renseignements financiers

- augmentation de 5 millions de dollars au titre du Programme de développement des marchés d'exportation – investissement;
- augmentation de 4 millions de dollars pour le déménagement de l'ambassade du Canada à Berlin (Allemagne);
- augmentation de 2,1 millions de dollars au titre des contributions relatives aux activités internationales de lutte antidrogue;
- augmentation de 2 millions de dollars au titre des coûts associés au mandat du Canada au Conseil de sécurité de l'ONU;
- augmentation de 2 millions de dollars pour verser une contribution au Forum des fédérations;
- diminution de 24,3 millions de dollars de la quote-part calculée pour le Canada pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- diminution de 15,9 millions de dollars pour pallier les effets des gains sur les opérations de change des devises pour les activités à l'étranger;
- diminution de 13,8 millions de dollars pour rendre conformes à l'an 2000 les systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale;
- diminution de 2,2 millions de dollars dans les crédits du Ministère correspondant à la contribution de l'employeur aux coûts des régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 5.2 Projets d'immobilisation (en millions de dollars)

	Statut	Indicateur	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins des exercices futurs
Services ministériels								
Beijing, Chine								
Achat d'un complexe diplomatique	AE	F	31,2	26,2	5,0			
Berlin, Allemagne								
Construction d'une chancellerie	AP	F	88,0	26,4	13,6	21,3	24,3	2,5
Berlin, Allemagne								
Construction d'une résidence officielle	AE	F	7,3	6,9	0,4			
Le Caire, Égypte								
Construction d'une chancellerie	AE	F	19,9	7,3	9,4	3,2		
Caracas, Venezuela								
Achat d'une chancellerie	AE	F	16,4	12,8	3,6			
Nairobi, Kenya								
Construction d'une chancellerie	AP	F	15,5	2,3	9,4	3,9		
Séoul, Corée								
Construction d'une chancellerie	AE	F	43,7	16,7	4,0	16,0	7,0	
Tokyo, Japon								
Construction de logements pour le personnel	AE	F	13,8	4,3	9,5			
Varsovie, Pologne								
Agrandissement/rénovation de la chancellerie	AP	F	19,8	1,2	10,6	8,0		
Total partiel			255,6	104,1	65,5	52,4	31,3	2,5
Services de passeport	AP	I	4,2	0,2	2,0	2,0		
Total des projets d'immobilisation			259,8	104,3	67,5	54,4	31,3	2,5

Tableau 5.3 Dépenses en capital, par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Promotion du commerce international	4,6	5,2	5,2	5,2
Politique commerciale et économique	2,4	2,1	2,1	2,1
Coopération et sécurité internationales	10,4	5,4	5,0	5,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	1,4	1,3	1,3	1,3
Diplomatie ouverte	1,3	1,2	1,2	1,1
Services ministériels	95,6	104,7	75,0	74,1
Services aux autres ministères	6,5	6,0	6,0	6,0
Services de passeport	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	122,2	125,9	95,8	94,8

Tableau 5.4 Ressources du Programme par secteur d'activité pour 2000-2001 (en millions de dollars)

	Fonctionnement ¹	Capital	Subventions et Contributions	Dépenses brutes prévues	Moin: Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Promotion du commerce international	226,4	5,2	16,9	248,5	8,1	240,4
Politique commerciale et économique	98,9	2,1	107,9	208,9	0,0	208,9
Coopération et sécurité internationales	172,9	5,4	283,7	462,0	0,0	462,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	50,9	1,3	0,1	52,3	2,2	50,1
Diplomatie ouverte	69,6	1,2	24,7	95,5	1,1	94,4
Services ministériels	214,4	104,7	0,3	319,4	12,3	307,1
Services aux autres ministères	216,6	6,0	0,0	222,6	0,0	222,6
Services de passeport	54,2	0,0	0,0	54,2	55,6	(1,4)
Total	1 103,9	125,9	433,6	1 663,4	79,3	1 584,1

¹ Comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations des ministres.

Tableau 5.5 Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Promotion du commerce international	2,1	2,1	2,1	2,1
Politique commerciale et économique	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération et sécurité internationales	5,9	10,3	10,3	10,3
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	22,4	22,8	22,8	22,8
Services ministériels	0,3	0,3	0,3	0,3
Services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeport	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	30,7	35,5	35,5	35,5
Contributions				
Promotion du commerce international	14,9	14,8	14,8	14,8
Politique commerciale et économique	110,4	107,8	52,8	17,8
Coopération et sécurité internationales	269,4	273,4	264,8	262,9
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,1	0,1	0,1
Diplomatie ouverte	0,5	2,0	2,0	1,5
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0
Services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeport	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	395,2	398,1	334,5	297,1
Total des paiements de transfert	425,9	433,6	370,0	332,6

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement

Tableau 5.6 Détails des recettes à valoir sur le crédit (en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-20001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Foires et missions commerciales, d'investissement, et technologiques	3,0	8,0	8,0	8,0
Services de perfectionnement	5,0	5,0	5,0	5,0
Services immobiliers à l'étranger	4,0	5,2	5,2	5,2
Services consulaires spécialisés	2,0	2,2	2,2	2,2
Services de télécommunications	1,8	2,1	2,1	2,1
Centres d'éducation canadiens	0,8	1,1	1,1	1,1
Centre canadien des affaires au Mexique	0,1	0,1	0,1	0,1
Droits de passeport	60,5	55,6	55,6	55,6
Total	77,2	79,3	79,3	79,3

Tableau 5.7 Détails des recettes portées au Trésor (en millions de dollars)

	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-20001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Revenus locatifs des employés	14,4	14,3	14,3	14,3
Licences d'importation et d'exportation	15,6	15,7	13,0	12,9
Licences pour le bois œuvre	84,1	90,0	35,0	0,0
Ventes d'immobilisations et d'autres biens	26,2	11,3	20,8	10,4
Droits consulaires	41,8	43,2	44,7	46,3
Contributions remboursées en vertu du Programme pour le développement des marchés d'exportation	3,2	2,3	2,3	2,3
Redressement de dépenses des années antérieures	4,0	4,0	4,0	4,0
Prestation de services au Bureau des passeports	4,4	4,4	4,4	4,4
Autres	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	194,7	186,2	139,5	95,6

Tableau 5.8 Coût net du programme pour 2000–2001 (en millions de dollars)

	Total
Dépenses brutes de programme	1 663,4
<i>Plus : services fournis sans frais</i>	
Locaux fournis gratuitement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	17,0
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	25,2
Contributions au régime d'invalidité des employés, fournies par Développement des ressources humaines Canada	0,3
Traitements et coûts connexes des services juridiques, fournis par Justice Canada	1,1
Total	43,6
Coût total du programme	1 707,0
<i>Moins :</i>	
Recettes affectées aux dépenses	79,3
Recettes portées au Trésor	186,2
Total	265,5
Coût net du programme en 2000–2001	1 441,5
Coût net du programme en 1999–2000	1 490,6

Les totaux peuvent ne pas s'accorder en raison de l'arrondissement

Tableau 5.9 État des opérations du fonds renouvelable du Bureau des passeports (en millions de dollars)

	Prévision 1999–2000	Prévues 2000–2001	Prévues 2001–2002	Prévues 2002–2003
Recettes				
Droits perçus	60,5	55,6	55,6	55,6
Recettes diverses				
Total des recettes	60,5	55,6	55,6	55,6
Dépenses de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	34,5	26,6	26,6	26,6
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,4	0,6	0,6	0,6
Matériel de passeport et formulaires de demande	5,7	6,3	6,3	6,3
Services de passeport dans les missions à l'étranger	4,4	4,4	4,4	4,4
Locaux	4,2	3,7	3,7	3,7
Services professionnels et spéciaux	5,4	4,6	4,6	4,6
Amortissement	3,7	5,3	5,3	5,3
Fret, messageries et camionnage	2,3	2,3	2,3	2,3
Télécommunications	2,2	1,4	1,4	1,4
Imprimerie, papeterie et fourniture	1,0	0,9	0,9	0,9
Autres	2,4	2,2	2,2	2,2
Total des dépenses	66,2	58,3	58,3	58,3
Excédent / (déficit)	(5,7)	(2,7)	(2,7)	(2,7)

Tableau 5.10 État des variations de la situation financière du Bureau des passeports (en millions de dollars)

	Prévision 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Recettes	60,5	55,6	55,6	55,6
Dépenses	66,2	58,3	58,3	58,3
Excédent / (déficit)	(5,7)	(2,7)	(2,7)	(2,7)
Ajouter les postes n'exigeant pas de sortie de fonds:				
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,4	0,6	0,6	0,6
Amortissement	3,7	5,3	5,3	5,3
Total des postes n'exigeant pas de sortie de fonds	4,1	5,9	5,9	5,9
Variations des disponibilités et exigibilités	0,4	0,0	0,0	0,0
Activités d'investissement :				
Acquisitions des biens amortissables	(13,4)	(1,8)	(1,8)	(1,8)
Excédent de trésorerie / (déficit)	(14,6)	1,4	1,4	1,4

Tableau 5.11 Utilisation prévue du fonds renouvelable du Bureau des passeports (en millions de dollars)

	Prévision 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Autorisation	4,0	4,0	4,0	4,0
Autorisation non-utilisée (Prélèvement) :				
Solde au 1 ^{er} avril	23,1	8,5	9,9	11,3
Excédent prévu (prélèvement)	(14,6)	1,4	1,4	1,4
Solde projeté au 31 mars	8,5	9,9	11,3	12,7



SECTION VI RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 6.1 : Missions diplomatiques du Canada à l'étranger, par région

Afrique	Moyen-Orient, Afrique du Nord et États du Golfe	Asie du Nord et bordure du Pacifique	Asie du Sud et du Sud-Est
Abidjan	Abou Dhabi	Beijing	Bandar Seri Begawan
Abuja	Alger	Canberra	Bangkok
Accra	Amman	Chongqing	Colombo
Addis Ababa	Beyrouth	Fukuoka	Dhaka
Bamako	Damas	Guangzhou	Djakarta
Conakry	Dubai	Hong Kong	Hanoï
Dakar	Koweït	Nagoya	Ho Chi Minh-Ville
Dar-es-Salaam	Le Caire	Osaka	Islamabad
Harare	Rabat	Séoul	Kuala Lumpur
Kinshasa	Riyad	Shanghai	Manille
Lagos	Téhéran	Sydney	Mumbai
Libreville	Tel Aviv	Tokyo	New Delhi
Lusaka	Tunis	Wellington	Phnom Penh
Nairobi			Singapour
Ouagadougou			
Pretoria			
Yaoundé			
Amérique latine et Antilles	Europe de l'Ouest	Europe centrale, orientale et méridionale	États-Unis
Bogotá	Berlin	Almaty	Atlanta
Brasília	Bruxelles	Ankara	Boston
Bridgetown	Copenhague	Athènes	Buffalo
Buenos Aires	Dublin	Belgrade	Chicago
Caracas	Düsseldorf	Berne	Dallas
Georgetown	Hambourg	Bucharest	Detroit
Guatemala	Helsinki	Budapest	Los Angeles
Kingston	La Haye	Kyiv	Miami
La Havane	Lisbonne	Milan	Minneapolis
Lima	Londres	Moscou	New York
México	Madrid	ONU/OMC (Genève)	ONU (New York)
Montevideo	Munich	ONU (Vienne)	Seattle
Panamá	OCDE (Paris)	Oslo	Washington
Port-au-Prince	OTAN (Bruxelles)	Prague	
Port of Spain	Paris	Riga	
Quito	Stockholm	Rome	
San José	UE (Bruxelles)	St-Petersbourg	
Santiago	UNESCO (Paris)	Sarajevo	
Santo Domingo	Vienne	Varsovie	
São Paulo		Vatican	
Washington (OEA)		Zagreb	

L'Administration centrale du Ministère est située à Ottawa, mais ses activités s'étendent à travers le Canada par l'intermédiaire des bureaux de passeports locaux et régionaux et du réseau régional de délégués commerciaux. À l'extérieur du Canada, le Ministère agit par l'intermédiaire de 131 missions et 26 bureaux satellites. Un certain nombre de consuls honoraires représentent également le pays à l'étranger.

Tableau 6.2 : Liste des lois et des règlements

Lois et règlements actuellement en vigueur

Le ministre des Affaires étrangères est le seul responsable de ces lois devant le Parlement :

- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, LC 1980, 1981, 1982 et 1983, ch. 73
- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, LRC 1985, ch. I-18
- *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques*, LC 1995, ch. 25
- *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*, LRC 1985, ch. I-17
- *Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux*, LRC 1985, ch. P-25
- *Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, LRC 1985, ch. F-26
- *Loi sur la Commission frontalière*, LRC 1985, ch. I-16
- *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, LRC 1985, ch. E-22
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, LRC 1985, ch. E-19
- *Loi sur les mesures économiques spéciales*, LC 1992, ch. 17
- *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*, LC 1991, ch. 41
- *Loi sur les Nations Unies*, LRC 1985, ch. U-2
- *Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, LRC 1985, ch. P-24
- *Traité de paix avec : l'Autriche, l'Allemagne*, LC 1919 (deuxième session), ch. 30; *la Bulgarie*, LC 1920, ch. 4; *la Hongrie*, LC 1922, ch. 49, LC 1948, ch. 71 et LC 1950, ch. 50, art. 10; *l'Italie, la Roumanie, la Finlande*, LC 1948, ch. 71 et LC 1950, ch. 50, art. 10; *le Japon*, LC 1952, ch. 50; *la Turquie*, LC 1922, ch. 49

Les lois suivantes, confiées à la responsabilité du ministre des Affaires étrangères, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur l'Administration du pont Fort-Falls*, LC 1970-71-72, ch. 51
- *Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello*, LC 1964-65, ch. 19
- *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada*, LRC 1985, ch. A-13
- *Loi sur la mise en œuvre du traité concernant la vallée de la rivière Skagit*, LC 1984, ch. 11
- *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, LRC 1985, ch. I-19
- *Loi sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*, LRC 1985, ch. I-17.3, (LRC 1985 (4e suppl.) ch. 54)
- *Loi sur le contrôle, en cas d'urgence, du bassin du lac à la Pluie*, LC 1939, ch. 33

Certaines dispositions des lois suivantes requièrent la participation du ministre des Affaires étrangères :

- Code criminel, LRC 1985, ch. C-46, art. 7, 57 et 477.4
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, LC 1992, ch. 37, art. 40, 47 et 58
- *Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, LRC 1985, ch. F-28, art. 7
- *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, L.R.C 1985 (4^e supplément), ch. 30, art. 6
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, LRC 1985, ch. C-51, art. 4, 17 et 39
- *Loi sur l'immigration*, LRC 1985, ch. I-2, art. 116
- *Loi sur l'immunité des États*, LRC 1985, ch. S-18, art. 9, 14 et 15.
- *Loi sur la citoyenneté*, LRC 1985, ch. C-29, art. 3
- *Loi sur la marine marchande du Canada*, LRC 1985, ch. S-9, art. 632.4
- *Loi sur la taxe d'accise*, LRC 1985, ch. E-15, art. 68.3
- *Loi sur le cabotage*, LC 1992, ch. 31, art. 3 et 11
- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, LRC 1985, ch. C-23, art. 13, 16, 17 et 19
- *Loi sur les Conventions de Genève*, LRC 1985, ch. G-3, art. 6 et 9
- *Loi sur les fonds renouvelables*, LRC 1985, ch. R-8, art. 4
- *Loi sur les immeubles fédéraux*, LC 1991, ch. 50
- *Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères*, LRC 1985, ch. F-29, art. 2.1 et 5
- *Loi sur les océans*, LC 1996, ch. 31, art. 23, 25, 42 et 44
- *Loi sur les transports au Canada*, LC 1996, ch. 10, art. 76
- *Loi sur les transports routiers (1987)*, LRC 1985 (3^e supplément), ch. 29, art. 17
- *Tarif des douanes*, LC 1997, ch. 36, art. 51 et 53

Les lois suivantes, qui relèvent du ministre du Commerce international, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur l'expansion des exportations*, LRC 1985, ch. E-20
- *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, LRC 1985, ch. C-14
- *Loi sur le pipe-line du Nord*, LRC 1985, ch. N-26

Certaines dispositions des lois suivantes requièrent la participation du ministre du Commerce international :

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili*, LC 1997, ch 14, art. 1 à 8 et parties I et III
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*, LC 1996, ch 33, art. 1 à 7 et parties I et III
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, LRC 1998, ch 65, art. 1 à 7 et parties I et V
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*, LC 1993, ch 44, art. 1 à 9 et parties I et III

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce*, LC 1994, ch 47, art. 1 à 7 et parties I et III
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, LRC 1985, ch S-15, parties I.1 et II

En plus des règlements associés aux lois susmentionnées, les règlements suivants comportent des dispositions qui requièrent la participation du ministre des Affaires étrangères :

- Décret sur les passeports canadiens, SI/81-86
- Règlements sur les privilèges douaniers accordés aux diplomates
- Règlement sur les marchés de l'État
- Règlement concernant les immeubles fédéraux DORS/92-502
- Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur l'Afghanistan DORS/99-444
- Règlement d'application des ordonnances émises par le Tribunal pénal international des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie DORS/99-304

Table 6.3 : Références

Agents de liaison parlementaire
Renseignements : (613) 944-0389

Service des relations avec les médias
Renseignements : (613) 944-5153

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Renseignements : (613) 944-4000
Sans frais : 1-800-267-8376

Affaires réglementaires pour le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Coordonnateur des affaires réglementaires
125, promenade Sussex, Tour A-3, pièce 368
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
(613) 944-1831

Sites Internet

www.dfait-maeci.gc.ca
www.infoexport.gc.ca

Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 1K3
(613) 598-2500

Corporation commerciale canadienne
50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0S6
(613) 996-0034

Commission mixte internationale
100, rue Metcalfe, 18^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5M1
(613) 995-2984

Centre de recherche pour le développement international
250, rue Albert, C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9
(613) 236-6163

Administration du pipe-line du Nord
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
(613) 993-7466

Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne
90, rue Sparks, pièce 705
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
(613) 992-9388

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
63, rue de Bresoles, pièce 100
Montréal (Québec)
H2Y 1V7
(514) 283-6073

INDEX

- Accès aux marchés, 11, 16
- Accès à l'information, 26, 27
- Accord de libre-échange avec les Amériques, 3
- Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), 3, 7, 8
- Accord sur le bois d'œuvre, 17
- Accords sur la protection des investissements étrangers, 16
- Action 2000*, 38
- Agence canadienne de développement international, 18, 32
- Armes, chimiques, conventionnelles et nucléaires, 2, 12, 19, 20, 21, 22, 23, 38, 50
- Asie, 20

- Bureau des passeports, 34, 35

- Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), 11
- Canada dans le monde, 1, 5, 6, 7, 19, 24
- Comité permanent sur les affaires étrangères et le commerce international (CPAECI), 22
 - les Jeux de la Francophonie (2001), 7
 - Sommet des Amériques en 2001, 7, 8
 - G8, 2, 4, 7, 8, 17, 18, 21, 23
- Commerce, 2, 7, 11, 15, 18
 - différends, 8, 17, 18
 - promotion, 15
- Commission des droits de l'homme, 22
- Conférence ministérielle, 7, 16
- Conseil de l'Arctique, 23
- Contrôle des armements, 22
- Convention des nations Unies sur le crime organisé transnational, 23
- Convention d'Ottawa, 2
- Convention internationale sur les forêts, 22
- Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), 3, 7, 8, 17, 18
- Cour pénale internationale, 20

- Débouchés internationaux, 13
- Développement des affaires internationales, 17
- Droits de l'homme, 22

- Éducation, 15
- Enlèvement d'enfants, 24
- Équipe Canada Investissement, 3, 15
- Équipe Canada inc., 3, 15
- Études au Canada, 28
- étudiants, 2, 28

- Évolution du contexte mondial, 6
- Exportations, 3, 13, 18, 28
 - Accès aux marchés, 11, 16
 - produits et services, 14, 28
 - promotion, 6
 - services aux milieux d'affaires, 3, 13
 - services culturels, 28
- G8, 2, 4, 7, 8, 17, 18, 21, 23
- Initiative canadienne de consolidation de la paix, 21
- Initiatives des gouvernements canadiens en ligne, 30, 31
- Innovation technologique, 14
- Internet, 15, 26
- Investissement étranger direct, 2, 3, 13, 14
- Liste des marchandises d'exportation contrôlée, 37, 38
- Loi sur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, 5
- Loi sur les licences d'exportation et d'importation, 17
- Maintien de la paix, 12
- Mécanisme de déploiement d'experts canadiens, 21
- Messagerie électronique, 14
- Nations Unies
 - Assemblée du millénaire, 7
 - Assemblée générale des Nations unies sur l'enfance, 1
 - Conseil de sécurité, 2, 7, 8, 20, 21, 25, 26
 - Convention cadre sur le changement climatique, 22
 - Convention contre la criminalité transnationale, 1, 2
 - Convention relative aux droits de l'enfant, 1
- Organisation mondiale du commerce, 2, 6, 7, 8, 16, 17, 18
- Organisation de coopération et de développement économiques, 7, 17, 18
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 2, 7, 20, 21
- Petites et moyennes entreprises, 3, 11, 15
- Politique étrangère canadienne pour le Nord, 2, 23
- Polluants organiques persistants, 22, 39
- Programme «Une nouvelle façon de faire des affaires », 15
- Programme de perfectionnement du service extérieur, 30
- Programme d'information Voyager en toute sécurité, 25
- Protection de l'environnement, 2, 12

- Réfugiés, 1, 6, 7, 20, 21
- Relations commerciales bilatérales, 7, 20, 23
- Réunions des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, 7
-
- Sécurité humaine, 1, 2, 6, 19, 20, 23, 27
- Sécurité, 12
- Service des délégués commerciaux, 3, 15
- Services consulaires, 1, 5, 24
- Services électroniques, 15, 30, 31
- Site Web, 25
- Sommets hémisphériques, 27
- Soutien de la paix, 6, 21
- Stratégie de ressources humaines, 29, 30
- Stratégie d'information financière (SIF), 29, 30
- Système de gestion intégrée, 31
- Système informatisé d'octroi des licences, 18
- Système de gestion des cas d'aide consulaire, 25
-
- Traité sur les mines antipersonnel, 20, 21
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 2
- Traité sur le mines antipersonnel (ABM), 21
-
- Voyages, 7, 35
-
- Zone européenne de libre-échange, 16